Affaires indiennes et du Nord Canada

1986 - 1987 Rapport annuel

Canada

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Bill McKnight, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien, Ottawa, 1987.
QS-6034-000-BB-A1
No de catalogue : R1 - 1987
ISBN 0662-55316-0 (c) Ministre des Approvisionnements et Services Canada

À Son Excellence
La très honorable Jeanne Sauvé
Gouverneur général du Canada
Madame le Gouverneur général,
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien offre une large gamme de services aux Indiens et aux Inuit du Canada dans le but d'améliorer leur situation sociale et économique générale et d'instaurer l'autonomie gouvernementale. Le Ministère assure également le développement économique et l'évolution politique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et coordonne les activités du gouvernement fédéral dans le Nord.

Le Ministère doit construire des maisons et des écoles; aménager des routes, des réseaux d'élimination des eaux usées et d'approvisionnement en eau; négocier le règlement de revendications territoriales, promouvoir le développement économique des Indiens; mettre en oeuvre des modèles pratiques d'autonomie gouvernementale, comme celui prescrit par la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte; administrer les terres et les fonds de fiducie des Indiens; offrir une variété de services sociaux et familiaux aux Indiens; appuyer la création d'institutions représentatives et responsables sur le plan politique, ainsi que les mesures de développement économique et d'évolution politique pour le Nord canadien; assurer enfin la gestion de la plupart des ressources naturelles au nord du 60e parallèle.

« Une année de transition » constitue le thème du présent rapport. L'année financière 1986 - 1987 a marqué la deuxième année de l'importante réorganisation entreprise par le Ministère pour respecter l'engagement pris par le gouvernement de transférer ses pouvoirs de prise de décisions aux Indiens et aux résidants du Nord. Nous nous défaisons graduellement de cette atmosphère de paternalisme qui caractérisait depuis longtemps les politiques du gouvernement. Les nouvelles politiques recherchent six objectifs : l'autonomie gouvernementale des Indiens, le développement économique des Autochtones et des territoires du Nord, des conditions de vie plus satisfaisantes pour les collectivités indiennes et inuit du Canada, une meilleure administration des terres et des deniers des Indiens, le transfert de responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord, et enfin, la participation à l'affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Au cours de l'année à l'étude, je crois que les politiques et les programmes du Ministère ont aidé à améliorer la situation des Indiens et des Inuit, ainsi que celle des habitants du Nord, au sein de la société canadienne. Nos services, j'en suis convaincu, ont été rendus de façon professionnelle, en respectant sans cesse les besoins de nos groupes-clients.

Veuillez, je vous prie, Madame le Gouverneur général, agréer l'expression de ma très haute considération.

Bill McKnight, c. p., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

PROFIL DU MINISTÈRE

Mandat

Une année de transition

Organisation

FAITS SAILLANTS

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

Secteur de l'autonomie gouvernementale

Direction générale de la politique et de la Constitution

Direction générale des revendications globales

Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale

Direction générale des accords de transferts financiers, de mise en oeuvre et des opérations

Secteur du développement économique

Secteur des terres, des revenus et de la fiducie

Direction générale des opérations

Direction générale des revendications particulières

Direction générale de la protection de l'environnement des terres indiennes

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

Secteur des services aux Indiens

Éducation

Développement social

Logement et infrastructure communautaire

Soutien de la gestion des bandes

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Direction générale des ressources naturelles et du développement économique

Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique

Règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest - Convention des Inuvialuit

ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA

Gestion des droits

Récentes découvertes

Mise en valeur

PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Finances et Services professionnels

Direction générale des méthodes de gestion

Direction générale des finances

Direction générale des services de gestion

Direction générale des services techniques et des marchés

Direction générale de la vérification interne

Direction générale des ressources humaines

Direction générale des communications

Direction générale des services de soutien à la haute direction

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Région du Manitoba

Région de la Saskatchewan

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Alberta

Région de la Colombie-Britannique

Région du Yukon

Région des Territoires du Nord-Ouest

ANNEXE I

Dépenses budgétaires

ANNEXE II

Application des lois

1986 - 1987 Une année de transition

PROFIL DU MINISTÈRE
FAIT SAILLANTS
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Profil du Ministère

Mandat
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été créé en 1966. Il est dirigé par un ministre responsable des Affaires indiennes et inuit, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et leurs ressources. Le Ministère a les responsabilités suivantes : - remplir les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres lois énumérées à l'annexe II; - assurer la prestation des services essentiels aux Indiens inscrits et aux collectivités inuit; - aider les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences professionnelles et à établir des entreprises; - négocier le règlement des revendications des Indiens et des Inuit; - appuyer les discussions constitutionnelles concernant la définition des droits des peuples autochtones, ainsi que les questions qui s'y rapportent; - effectuer des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; - favoriser le développement économique du Nord et protéger l'environnement de cette région, y compris les mers arctiques; - favoriser l'évolution politique des territoires du Nord et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral dans le Nord.

L'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada (APGTC) est chargée de la réglementation des activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel des Terres du Canada. L'APGTC administre la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz et doit faire rapport aux ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
Une année de transition
L'exercice financier de 1986 - 1987 a été une année de transition pour le Ministère. Une réorganisation commencée l'année financière précédente a été achevée, traduisant un changement fondamental de direction. En termes généraux, le Ministère se transforme peu à peu

en « personne-ressource » et en défenseur des initiatives des Autochtones plutôt qu'en contrôleur et régulateur des questions touchant les Indiens.

La réorganisation consistait à mettre en oeuvre quatre grands thèmes prioritaires, déterminés en 1985 - 1986 à la suite de longues consultations avec les Autochtones : l'autonomie gouvernementale, le développement économique, la qualité de la vie des collectivités, la protection des relations particulières entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones du Canada. En conformité avec ces thèmes, des objectifs généraux ont été établis, notamment, transférer aux Indiens plus de pouvoirs de prise de décisions, éliminer les obstacles à la croissance économique, établir de meilleurs programmes de logement et d'éducation et de meilleurs services sociaux pour répondre aux besoins locaux, et enfin, assurer une administration plus efficace des terres et des deniers des Indiens.

En ce qui touche la politique relative au Nord, quatre thèmes ont été spécifiés en 1986 - 1987, à savoir, le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord, la promotion du développement économique, le règlement des revendications territoriales, et l'affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Organisation

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a rassemblé ses activités sous quatre programmes, qui sont : Affaires indiennes et inuit, Affaires du Nord, Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux, Administration.

La structure du Ministère est conçue en fonction de ses programmes, comme cela est illustré dans l'organigramme. Le programme des Paiements de transfert n'y figure pas puisqu'il ne comporte aucune année-personne. L'organisation est décentralisée, avec 75 p. 100 environ de ses employés assurant des services à travers tout le pays.

Cette forte décentralisation aide à répondre aux besoins variés des peuples autochtones qui expriment une remarquable diversité culturelle, économique et géographique, et permet en outre d'offrir de meilleurs services aux habitants du Nord et aux gouvernements territoriaux.

Organigramme du Ministère

1986 - 1987 Une année de transition

PROFIL DU MINISTERE
FAITS SAILLANTS
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Faits saillants

Faits saillants

L'année financière 1986 - 1987, ainsi qu'il a été mentionné précédemment, a constitué une période de changement puisque le Ministère achevait une réorganisation fondamentale commencée en 1985 - 1986. Le thème de la « transition » n'a jamais été plus évident que dans les secteurs des revendications territoriales des Autochtones et de l'autonomie gouvernementale. Parmi les plus importantes réalisations de 1986 - 1987, citons l'élaboration d'une nouvelle Politique des revendications territoriales globales, la prise de mesures concrètes visant la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale des Indiens, et le transfert de plus de responsabilités aux gouvernements territoriaux.

Conférence des premiers ministres

La dernière et obligatoire Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones a eu lieu à Ottawa les 26 et 27 mars 1987. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu sur une modification constitutionnelle concernant l'autonomie gouvernementale, les discussions publiques ont progressé et l'offre faite par le gouvernement fédéral est toujours valide.

Autonomie gouvernementale

En octobre 1986, la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte a été promulguée pour établir le gouvernement indien des Sechelts. Ainsi, les Sechelts, à l'instar de 9 000 autres Indiens appartenant à neuf bandes visées par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, ont maintenant une loi, autre que la Loi sur les Indiens, qui répond à leurs besoins et à leurs désirs de contrôle communautaire et de prise de décisions.

Modes optionnels de financement

Le Conseil du Trésor a donné son approbation finale au gouvernement en juin 1986, lui permettant d'établir avec les bandes participantes des Modes optionnels de financement (MOF) portant sur plusieurs années. Les MOF donnent aux bandes indiennes plus de pouvoirs pour contrôler les dépenses locales, leur laissant ainsi le soin de diriger l'argent vers des programmes qui répondent aux besoins particuliers de leurs collectivités.

Revendications territoriales globales

En décembre 1986, la Politique des revendications territoriales globales était déposée au Parlement. La nouvelle politique prévoit la négociation d'un vaste éventail de questions liées au développement

économique et à l'autonomie gouvernementale des Autochtones qui désirent participer à ces programmes. Les négociations de six revendications se sont poursuivies de façon active et de nouvelles démarches ont été faites pour régler, en particulier, les trois revendications en souffrance au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Revendication territoriale des Cris

La revendication fondée sur les droits fonciers conférés par traité, de la bande des Cris de Fort Chipewyan, a été réglée en décembre 1986. L'entente, qui mettait enjeu le Canada et l'Alberta, portait sur la plus importante revendication en souffrance dans cette province. En conformité avec les dispositions de l'entente, plus de 12 280 acres (4 969,5 hectares) de terres doivent être mises de côté pour la bande. Celle-ci doit également recevoir 27,6 millions de dollars en espèces (10 millions de dollars du gouvernement fédéral et 17,6 millions de dollars du gouvernement provincial) à titre d'indemnisation et des droits spécifiques de chasse, de pêche et de piégeage.

Transfert de la Commission d'énergie du Nord Canadien

Le projet de loi C-45, visant à transférer au gouvernement du Yukon les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien (CENC) au Yukon, a été adopté en mars 1987. Les biens de la Commission ont été vendus à la Yukon Development Corporation (YDC), une société de la Couronne du gouvernement du Yukon, à leur valeur comptable nette de 95 millions de dollars. Le marché a été conclu le 31 mars 1987.

Transfert de la foresterie au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Le projet de loi C-43, effectuant le transfert des responsabilités concernant l'aménagement des forêts et la gestion des feux de forêts, du gouvernement fédéral au gouvernement territorial, a été adopté en mars 1987. Il s'agissait du premier transfert d'un programme de gestion d'une ressource naturelle depuis 1967. Un budget de 25 millions de dollars, des biens évalués à 25 millions de dollars et 122 années-personnes ont été transférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à compter du 1er avril 1987.

Loi fédérale sur les hydrocarbures

La Loi fédérale sur les hydrocarbures, la loi habilitante de la politique du gouvernement sur les ressources énergétiques des régions pionnières, a été proclamée le 15 février 1987. Cette mesure législative annule la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada de 1982 et simplifie les règles applicables à l'aliénation des terres pionnières, aux redevances et à la propriété canadienne de l'industrie du pétrole et du gaz dans les régions pionnières.

Les bandes de Grassy Narrows et d'Islington

La Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure), législation fédérale exigée pour régler les revendications formulées à la suite de la pollution par le mercure des rivières Wabigoon et English, est entrée en vigueur le 28 juillet 1986. Les bandes ont reçu la somme de 2,93 millions de dollars le 29 juillet 1986, à titre de contribution du gouvernement fédéral au règlement.

Politique minière pour le Nord

La Politique minière pour le Nord a été établie par le gouvernement fédéral pour confirmer l'importance de l'industrie minière au nord du 60e parallèle et pour appuyer les activités de prospection, d'exploration et d'exploitation. Parmi les plus importantes réalisations, mentionnons les modifications apportées au Règlement sur l'exploitation minière au Canada et les discussions avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sur les plans de transfert' des programmes et des activités de gestion des ressources minières.

Réinstallation de Winisk

L'aménagement de la collectivité de Peawanuck, la nouvelle résidence de la bande indienne de Winisk, a été exécuté plus rapidement que prévu et, vers la fin de l'année financière, toutes les installations nécessaires, ou presque, étaient en place. Le 16 mai 1986, la collectivité a été dévastée par une inondation causée par la débâcle de la rivière Winisk. Heureusement, les pians de réinstallation de la collectivité à 45 kilomètres en amont, à Peawanuck, avaient déjà été élaborés par la communauté et le Ministère lorsque le désastre s'est produit. Échanges internationaux

Un programme d'échange de connaissances scientifiques sur l'Arctique entre le Canada et l'Union soviétique a été mis sur pied dans le but d'assurer un dialogue continu et un échange d'informations sur les questions scientifiques et techniques touchant le Nord et présentant un intérêt commun.

1986 - 1987 Une année de transition
PROFIL DU MINISTERE
FAITS SAILLANTS
PROGRAMMES DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Programme des affaires indiennes et inuit

Secteur de l'autonomie gouvernementale
Ce Secteur a continué à travailler à l'établissement d'une nouvelle relation, fondée sur un plus grand contrôle communautaire et l'autosuffisance, entre le gouvernement fédéral et les Indiens et les Inuit du Canada.

Une nouvelle organisation a été établie au cours de l'année. Le Ministre a annoncé de nouvelles politiques pour guider les activités du Secteur à l'avenir : un énoncé de politique sur l'autonomie gouvernementale des Indiens au début de l'année et une Politique révisée des revendications territoriales globales le 18 décembre 1986.

L'autonomie gouvernementale a constitué le sujet le plus important à l'ordre du jour de la dernière et obligatoire Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones en mars 1987. Tout au long de l'année, les activités du Secteur ont porté principalement sur les préparatifs de cette conférence.

Direction générale de la politique et de la Constitution
La Direction générale a élaboré la politique d'autonomie gouvernementale pour les Indiens et les Inuit. Cette politique porte sur l'autonomie administrative des collectivités autochtones du Canada, et ses

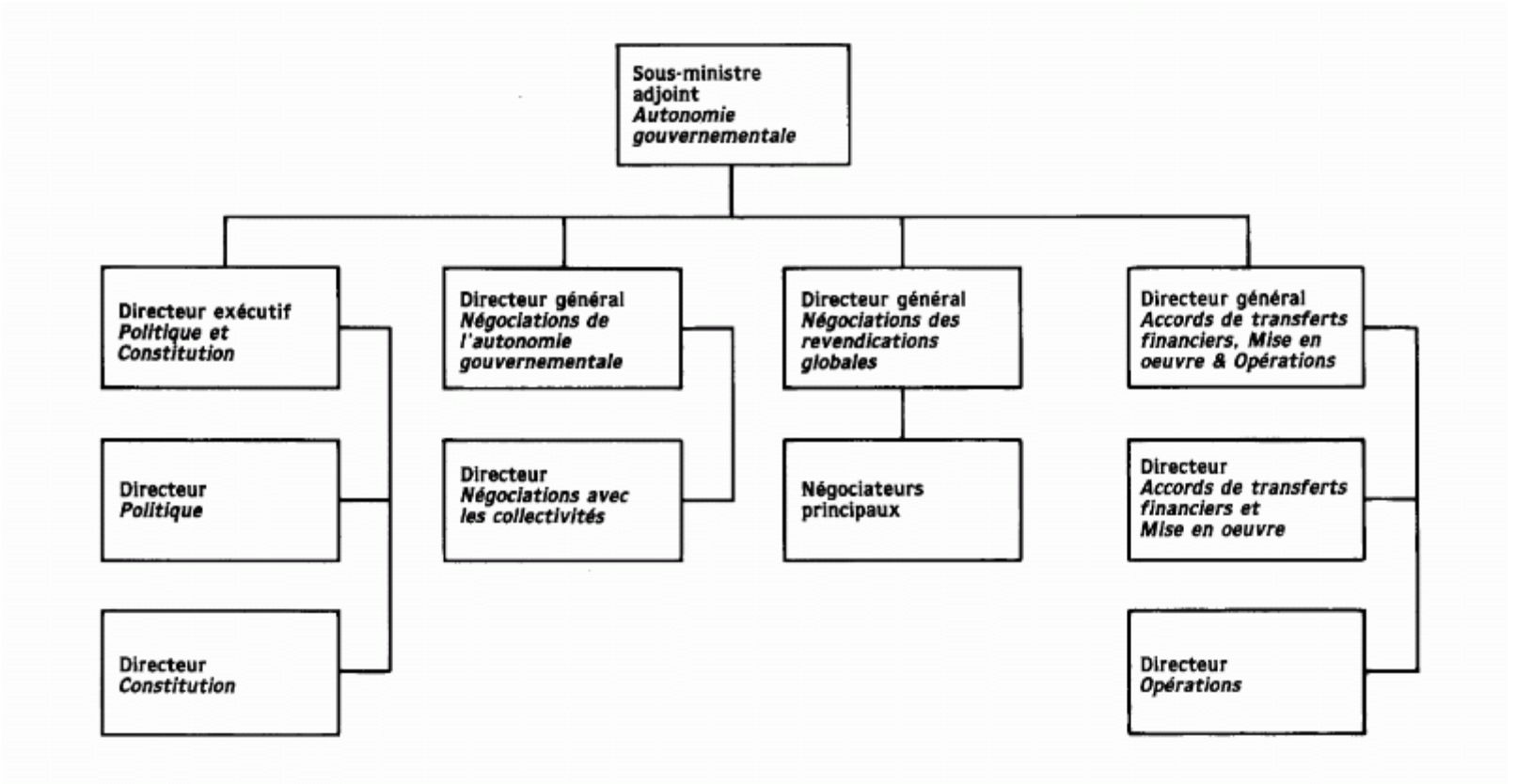

objectifs sont d'accroître les pouvoirs de prise de décisions au niveau des collectivités, d'assurer une plus grande souplesse dans les accords avec les collectivités autochtones et de renforcer les responsabilités politiques au sein des collectivités indiennes. En conformité avec cette politique, la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte a été proclamée en octobre 1986. En réponse aux désirs de la bande sechelte, cette loi transfère le titre absolu de propriété des terres à la bande et prévoit l'adoption d'une constitution pour la bande, ainsi que l'établissement d'un accord de financement.

La Direction générale a également participé à la révision de la Politique des revendications territoriales globales qui, en particulier, précise que seuls les droits liés aux terres devraient faire l'objet de négociations des revendications globales. La politique présente également des solutions de rechange à l'extinction du titre ancestral et permet la négociation d'une plus grande variété de questions d'autonomie gouvernementale qu'auparavant, y compris notamment le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources et la participation à la prise de décisions concernant les terres et les autres questions d'ordre environnemental.

Direction générale des revendications globales

Quatre nouvelles revendications ont été acceptées aux fins de négociations et plus de 1 000 demandes de renseignements ont été traitées. Voici, entre autres, quelques-unes des plus importantes réalisations de l'année : - La Fédération Tungavik du Nunavut, qui représente les Inuit de l'Arctique du Centre et de l'Est, a paraphé des ententes auxiliaires sur l'admissibilité et l'inscription, ainsi que sur la gestion et l'exploitation de la faune. - Les négociations avec les Dénés et les Métis ont abouti à des ententes sur un bon nombre de sujets, y compris l'exploitation et la gestion de la faune, les revenus de l'exploitation du sous-sol, Norman Wells, et enfin, les indemnisations financières. - Les négociations se sont poursuivies au Yukon avec le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) et un bon nombre de bandes indiennes du Yukon sur des questions liées aux terres. Des ententes auxiliaires ont été conclues avec la bande d'Old Crow au sujet des frontières, de la sélection des terres et de la foresterie.

Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale

La Direction générale a aidé à l'élaboration et à la négociation de projets d'autonomie gouvernementale présentés par des collectivités indiennes en provenance de tout le Canada. L'accent a été mis sur des méthodes d'approche pratiques et axées sur les collectivités.

Les agents chargés des négociations de l'autonomie gouvernementale ont rencontré les représentants de plus de 100 collectivités pour leur expliquer la nouvelle politique et la marche à suivre. Plus

de 40 projets ont été évalués et la moitié de ceux-ci ont atteint l'étape où il est possible d'établir un cadre pour des négociations concrètes.

Direction générale des accords de transferts financiers, de mise en oeuvre et des opérations

La Direction générale a administré environ 95 millions de dollars sous forme de prêts et de contributions pour aider les Indiens et les Inuit dans leurs activités relatives aux revendications particulières et globales. Tout au long de l'année, la Direction générale a organisé des discussions avec de nombreuses bandes au sujet de l'aménagement communautaire, des ressources humaines, de la gestion financière et des ententes de financement. Un négociateur fédéral a été nommé pour entreprendre les négociations avec les Cris, les Naskapis et les Inuit dans le but de régler les questions toujours en souffrance de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-est québécois.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont coopéré pour faire passer de 30 à 60 le nombre d'unités de logement disponibles dans le village d'Umiujaq, qui a été inauguré sur des terres choisies par les Inuit en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Le Conseil du Trésor a autorisé la négociation de deux nouvelles ententes de financement : l'une pour augmenter les fonds de première année versés aux administrations locales cries et naskapies, à des fins d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien; et l'autre pour accroître les fonds de première année versés à la bande sechelte, en Colombie-Britannique, aux fins d'enseignement primaire et secondaire. Cette dernière entente a été conclue au mois d'août 1986.

Secteur du développement économique

À la suite des constatations faites par un groupe de travail l'an dernier, le Ministère a établi une stratégie pour améliorer le soutien qu'il accorde aux Indiens sur le plan du développement économique. Cette stratégie contient cinq éléments distincts, à savoir : accroÎître l'accès au principal courant économique du monde des affaires, améliorer le régime fiscal pour favoriser la croissance des entreprises indiennes et la production de revenus dans les collectivités; établir le contrôle des Indiens dans l'exploitation des ressources sur les terres indiennes, former les adultes indiens pour leur permettre d'accéder au monde des affaires et d'obtenir des emplois; améliorer la capacité es programmes fédéraux de façon à accroître l'établissement d'entreprises indiennes et à favoriser la création d'emplois.

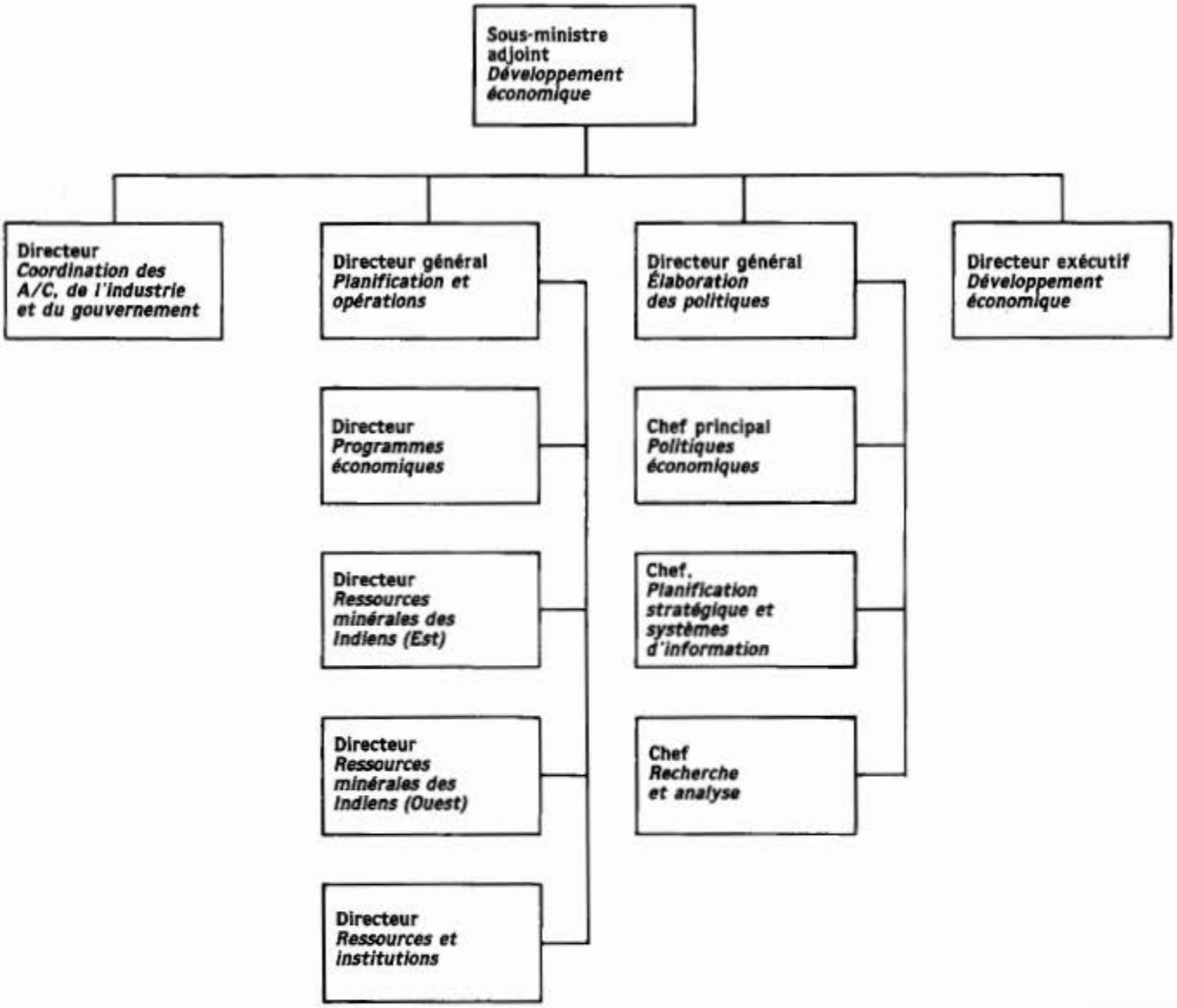
Sous-ministre adjoint *Développement économique*
Directeur *Coordination des A/C, de l'industrie et du gouvernement*
Directeur général *Planification et opérations*
Directeur *Programmes économiques*
Directeur *Ressources minérales des Indiens (Est)*
Directeur *Ressources minérales des Indiens (Ouest)*
Directeur *Ressources et institutions*
Directeur général *Élaboration des politiques*
Chef principal *Politiques économiques*
Chef, *Planification stratégique et systèmes d'information*
Chef *Recherche et analyse*
Directeur exécutif *Développement économique*

Au niveau des opérations, le Secteur administre quatre services distincts :

- Création d'entreprises indiennes : le Secteur offre des contributions de participation au capital-actions (10 millions de dollars), des prêts directs (sept millions de dollars) et des prêts garantis (trois millions de dollars), ainsi que des services de gestion et de consultation aux petites entreprises indiennes;
- Perfectionnement des ressources humaines : le Secteur apporte des contributions (37 millions de dollars) aux collectivités et aux particuliers pour accroître leurs possibilités d'emploi grâce à la formation scolaire et professionnelle, à la formation en cours d'emploi, au subventionnement des salaires et à des services liés au marché du travail;
- Mise en valeur des ressources naturelles : le Secteur offre des contributions (10 millions de dollars) pour aider les bandes à déterminer et à exploiter leurs ressources minérales, pétrolières et gazières, ainsi qu'à gérer leurs ressources agricoles et forestières, leurs pêcheries et les autres ressources renouvelables, de façon à en retirer le plus de revenus possibles et le maximum d'avantages sociaux;
- Institutions de développement économique administrées par les Indiens : le Secteur offre des contributions (15 millions de dollars) pour aider les bandes, les conseils tribaux et les particuliers intéressés aux affaires sectorielles à établir des sociétés qui offrent des services financiers, techniques et consultatifs, ainsi que des services de gestion, dans le but de mettre sur pied des projets de création ou d'expansion d'entreprises.

Grâce à l'appui du Ministère, les,activités de développement économique des Indiens ont abouti à de nombreuses réalisations, en particulier :

- L'établissement de plus de 500 nouvelles entreprises indiennes au cours de 1986 - 1987, qui ont procuré aux Indiens plus de 78 000 semaines de nouveaux emplois et 25 millions de dollars de nouveaux revenus;
- La collecte de sept dollars d'investissement dans des entreprises indiennes par des particuliers, par d'autres programmes fédéraux et par des banques commerciales, pour chaque dollar contribué par le MAINC à la mise sur pied d'entreprises;
- La création de 1 500 emplois à long terme dans des entreprises communautaires indiennes et la participation de 2 500 personnes à des projets assurant le perfectionnement de leurs aptitudes et leur procurant une expérience de travail;
- La formation en cours d'emploi et en salle de classe de 4 200 stagiaires à temps plein et à temps partiel;

- L'établissement de plans à long terme de formation et d'emploi des ressources humaines pour 360 bandes;
- La production de 450 000 $ de revenus et de 3,5 millions de dollars de traitements, et la création de 200 emplois dans le secteur de l'exploitation minière;
- La collecte de 117 millions de dollars de redevances et de 3,8 millions de dollars de primes, de droits de location, d'indemnisations et de droits de sondage sismique, grâce au secteur de l'exploitation pétrolière et gazière;
- La prestation, par 300 employés dans 200 bandes et dans 66 sociétés de développement tribales ou sectorielles, de services consultatifs financiers administrés par les Indiens à des centaines d'entreprises indiennes et à des milliers de cultivateurs, de pêcheurs, de trappeurs, de pourvoyeurs et de producteurs d'objets d'art et d'artisanat travaillant à leur propre compte.

Secteur des terres, des revenus et de la fiducie

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie veille au respect des obligations juridiques du gouvernement dans tous les domaines touchant les Indiens et les terres réservées à leur intention, à l'exception de l'exploitation des ressources naturelles qui incombe au Secteur du développement économique. Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, par l'entremise de la Direction générale des revendications particulières, évalue également les revendications particulières présentées par les bandes indiennes et, au nom du Ministre, dirige les négociations devant mener au règlement de toutes les revendications acceptées.

Direction générale des opérations

Au cours de l'année, la Direction générale a continué à remplir les obligations juridiques du gouvernement en ce qui concerne les Indiens et les terres des Indiens. Ces obligations découlent de traités, de la Loi sur les Indiens, d'autres mesures législatives et de règlements. La Direction générale a administré et géré 2 263 réserves couvrant environ 2,6 millions d'hectares. Quelque 23 000 comptes particuliers ont été administrés pour des Indiens mineurs, des Indiens décédés et d'autres particuliers indiens.

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie (Opérations) a fait l'objet d'une surveillance attentive au cours de l'année à la suite de plusieurs études, y compris celles du Vérificateur général et du Bureau du Contrôleur général (BCG). Un certain nombre de nouvelles méthodes d'administration des terres, des successions et des deniers des Indiens ont été mises sur pied et se trouvaient à différentes étapes de mise en oeuvre au cours de l'année.

Des propositions ont été faites pour changer la façon de verser aux parents indiens les paiements provenant des fonds détenus pour

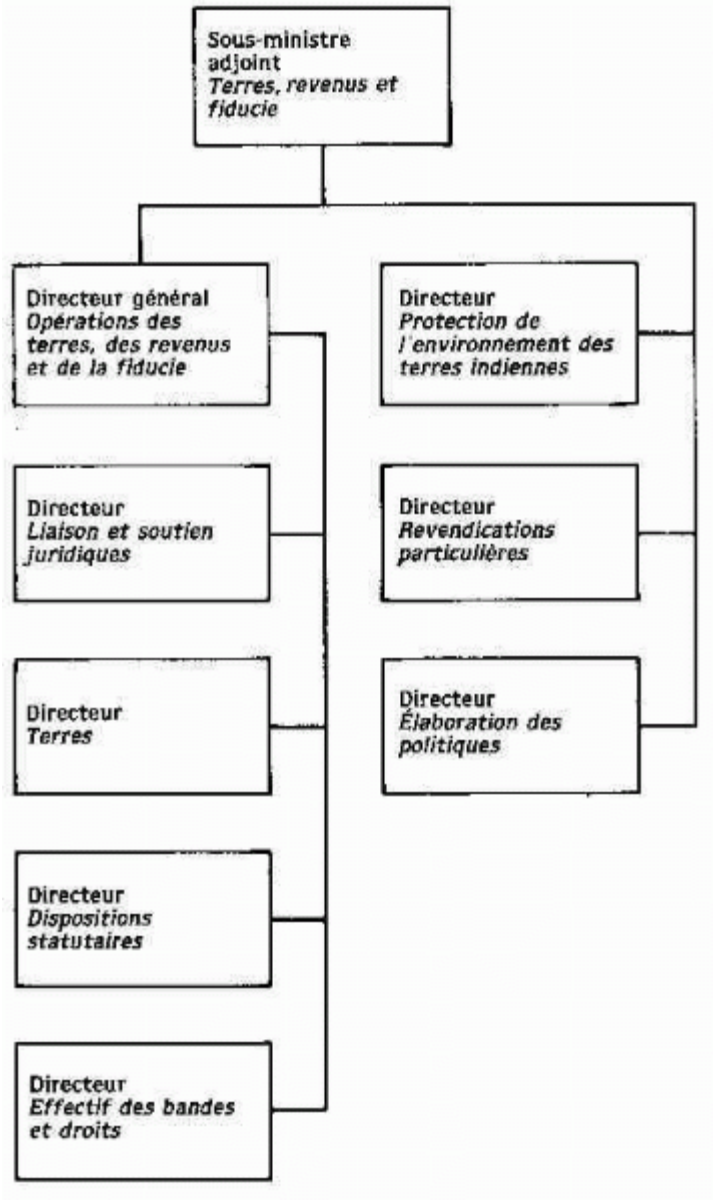

YearSous-ministre
adjoint
Terres, revenus et fiducie
Directeur général Directeur
Opérations des Protection de
terres, des revenus l'environnement des
et de la fiducie terres indiennes
Directeur Directeur
Liaison et soutien Revendications
juridiques particulières
Directeur
Directeur
Elaboration des
Terres politiques
Directeur
Dispositions statutaires
Directeur
Effectif des bandes

et droits

lions de dollars a été fournie à 18 organisations autochtones pour promouvoir la connaissance des modifications apportées à la Loi sur les Indiens.

Depuis juin 1985, des subventions s'élevant à plus de 3,3 millions de dollars ont été accordées à 451 bandes pour leur permettre d'élaborer leurs règles d'appartenance. Au cours de l'année, le contrôle de l'effectif des bandes a été transféré à cinq bandes; ainsi, à la fin de mars, neuf bandes indiennes avaient pris en main la liste de leurs membres.

À la fin de l'année financière, les bandes indiennes et les particuliers indiens détenaient 964, 9 millions de dollars dans des comptes du Trésor, représentant une diminution de 39 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Direction générale des revendications particulières
La Direction générale des revendications particulières s'occupe de l'évaluation et du règlement des revendications particulières. Ces

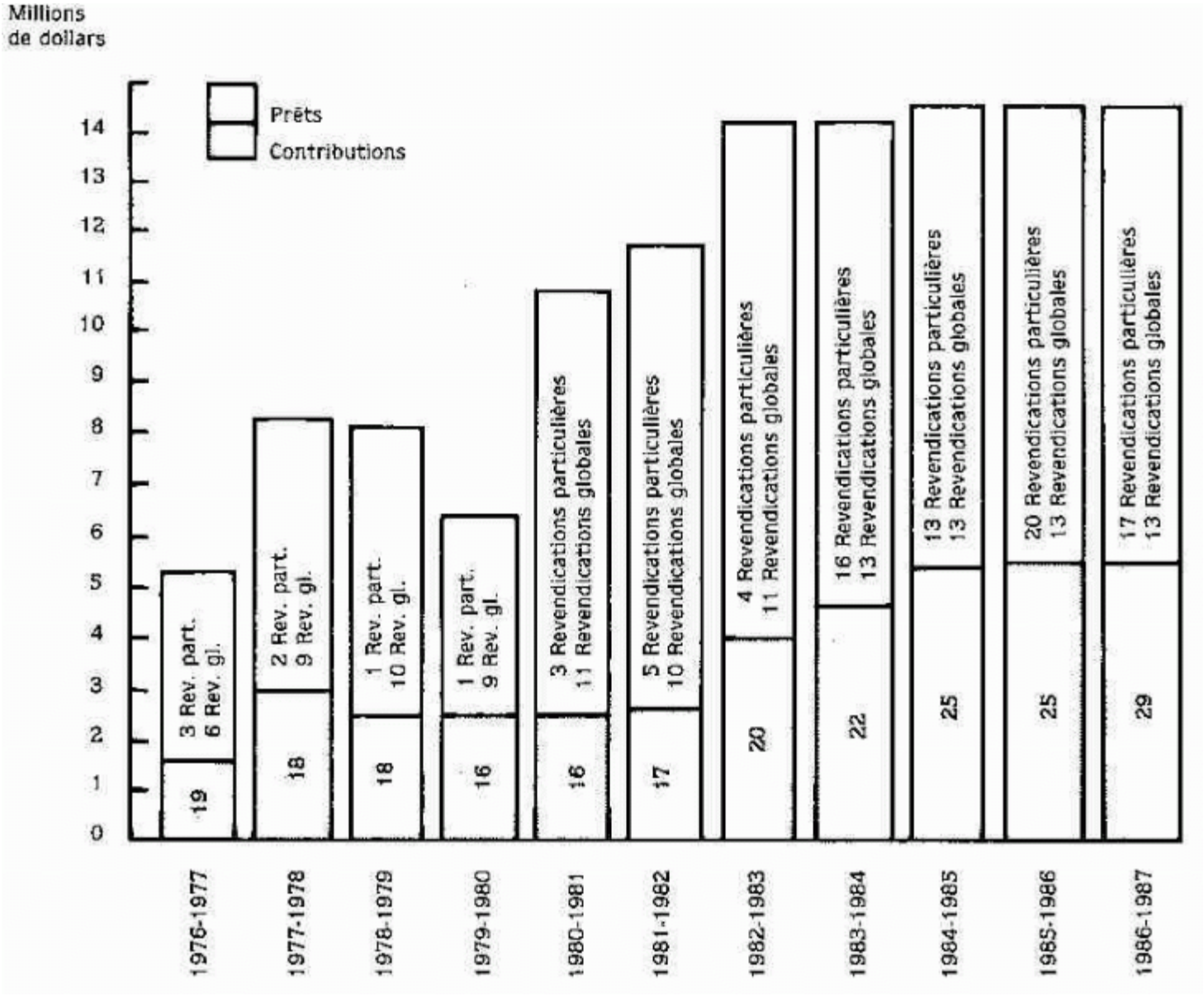

Contributions et prêts aux groupes de requérants

dernières ont trait à l'administration des terres et d'autres biens des Indiens et au respect des traités conclus avec ceux-ci.

Au cours de l'année, 30 nouvelles revendications particulières ont été présentées. La Direction générale a terminé l'analyse des faits historiques pour 18 de ces revendications qui ont ensuite été soumises à l'examen du ministère de la Justice. D'un autre côté, le ministère de la Justice a renvoyé son avis sur 31 cas. Trois revendications ont été acceptées aux fins de négociations, trois autres ont été transmises à des instances administratives, et trois autres ont été rejetées officiellement.

Par ailleurs, la Direction générale a continué à s'occuper des revendications relatives aux « terres retranchées » en Colombie Britannique. Ces revendications portent sur le retour des terres et sur l'indemnisation des bandes indiennes pour les terres prises au début des années 1900.

En plus des négociations concernant les terres retranchées, 33 rondes de négociations mettant enjeu 94 bandes ont été menées en vertu de la politique des revendications particulières.

Cinq règlements de revendications particulières ont été ratifiés au cours de l'année, à savoir les revendications de la bande de Garden River (Ontario), de la bande de Le Pas (Manitoba), ainsi que des bandes cries de Fort Chipewyan (Alberta), de Fond du Lac (Saskatchewan) et de Lucky Man (Saskatchewan). Huit règlements provisoires conclus au cours de l'année devaient être ratifiés par les bandes concernées et approuvés par le gouvernement.

Direction générale de la protection de l'environnement des terres indiennes

Au cours de l'année, la Direction générale a versé 128 contributions totalisant 4,7 millions de dollars aux bandes et aux organisations indiennes qui désiraient dresser des plans leur permettant de faire face aux projets comportant ou pouvant entraîner des répercussions socio-économiques et environnementales.

Le Conseil du Trésor a approuvé la construction d'usines de traitement des eaux, dont le coût s'élève à 5,1 millions de dollars, dans quatre collectivités signataires de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba, afin de respecter l'obligation principale du Canada en vertu de cette Convention. Des discussions ont été engagées avec la province du Manitoba, l'Hydro-Manitoba et le Comité sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba, sur les possibilités d'en arriver à la négociation d'un règlement global concernant les autres questions issues de la Convention et restées en souffrance.

En consultation avec la bande de Serpent River et les représentants des gouvernements fédéral et provincial, on a commencé à mettre en oeuvre un plan de gestion pour la remise en état de l'emplacement de la Cutler Acid à Serpent River, en Ontario. D'après ce plan, les déchets industriels doivent être enlevés de la réserve et transportés vers un site certifié par la province, et la zone touchée de la réserve doit être remise en état.

En novembre 1985, une entente a été conclue entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario, la société Reed Inc., la Great Lakes Forest Products Ltd. et les bandes d'Islington et de Grassy Narrows pour régler les revendications présentées à la suite de la pollution par le mercure des rivières Wabigoon et English. Selon le règlement, les bandes doivent recevoir 16,667 millions de dollars, plus les intérêts. Une ordonnance approuvant le règlement a été émise par la Cour suprême de l'Ontario le 26 juin 1986 et la loi fédérale sur la mise en oeuvre du règlement (Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure» est entrée en vigueur le 28 juillet 1986.

La contribution du gouvernement fédéral au règlement, représentant 2,75 millions de dollars, plus les intérêts (un total de 2,93 millions de dollars), a été versée en entier aux bandes le 29 juillet 1986.

Selon les modalités de l'entente, les bandes sont tenues de verser deux millions de dollars dans un fonds d'aide aux personnes souffrant d'incapacité due à l'empoisonnement par le mercure. Le 14 novembre 1986, les représentants des bandes et des gouvernements ont établi un conseil pour superviser l'administration de ce fonds d'aide aux personnes souffrant d'incapacité et pour examiner les demandes d'indemnisation des particuliers.

Secteur des services aux Indiens

Le Secteur des services aux Indiens a continué à aider les Indiens et les Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador dans les domaines de l'éducation, du développement social, du logement, de l'infrastructure communautaire et du soutien de la gestion des bandes. Ces services sont principalement offerts aux Indiens inscrits vivant dans des réserves et sur des terres de la Couronne.

Tout au long de cette année de transition, le Secteur a été le principal acteur du changement de rôle du Ministère - de celui qui assure directement des services aux Indiens à celui qui permet aux Indiens d'assurer eux-mêmes ces services. Un plan quinquennal « de transfert des responsabilités » a été approuvé, prévoyant une somme additionnelle de 60 millions de dollars d'ici 1990 - 1991 pour faire avancer ce processus de transfert. Au cours de 1986 - 1987, sept autres écoles fédérales ont été transférées à l'administration des bandes et le programme d'aide sociale a été confié à 12 autres bandes. Par ces mesures, et d'autres, la part des dépenses budgétaires du Programme des affaires indiennes et inuit administrée par les organisations indiennes et inuit s'est élevée à 64 p. 100, ce qui constitue un précédent.

Une nouvelle initiative appelée Modes optionnels de financement (MOF) a été approuvée en juin 1986. Les MOF permettent aux bandes admissibles et aux conseils tribaux de négocier de nouvelles

ententes financières et administratives qui rendent les dirigeants indiens redevables en premier lieu à leurs propres collectivités. En vertu d'une telle entente, une bande peut jouir de pouvoirs plus grands lui permettant d'établir des programmes et d'affecter des fonds selon les besoins et les priorités de la collectivité, pourvu que certaines exigences ministérielles minimales soient respectées. Les MOF visent à accroître le plus possible le contrôle qu'exercent les bandes au niveau local en vertu des lois fédérales actuelles. Des séances d'information ont été tenues auprès de 286 bandes et conseils tribaux et les négociations ont commencé dans le cas de 19 de ces bandes.

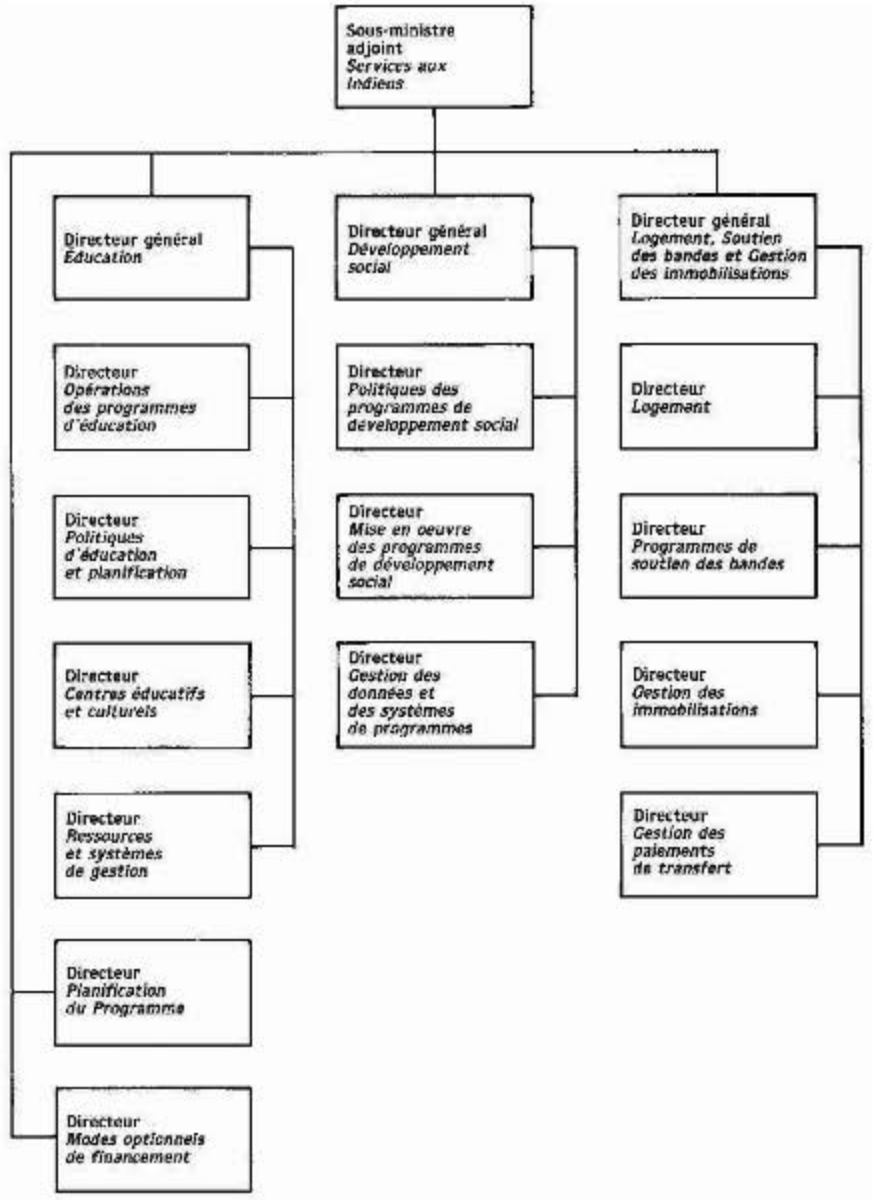

Éducation
Le Programme d'éducation a continué à offrir aux élèves indiens dans les réserves une gamme complète de services scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Ces services sont offerts soit directement par les écoles fédérales, soit par les écoles provinciales grâce à des ententes sur les frais de scolarité, ou par les bandes elles-mêmes en vertu d'accords de contribution.

Le nombre d'élèves inscrits dans des écoles administrées par les bandes s'est élevé à 28 p. 100 de la population étudiante totale, excédant les 23 p. 100 inscrits dans des écoles fédérales. Le reste de la population étudiante, représentant 49 p. 100, était inscrite dans des écoles du système scolaire provincial. Au cours de l'année, le nombre d'élèves indiens dans les écoles secondaires s'est élevé à 17 778, soit une augmentation de 8,7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Quelque 3 300 de ces élèves en étaient à leur dernière année d'études secondaires. La population scolaire totale aux niveaux primaire et secondaire, c'est-à-dire 82 271 élèves, était un peu plus élevée que celle de 1985 - 1986.

La Direction générale de l'éducation a entrepris un examen global de son Programme d'aide aux études postsecondaires. L'étude porte sur l'aide financière accordée aux étudiants indiens vivant dans

Écoles administrées par les bandes, par année

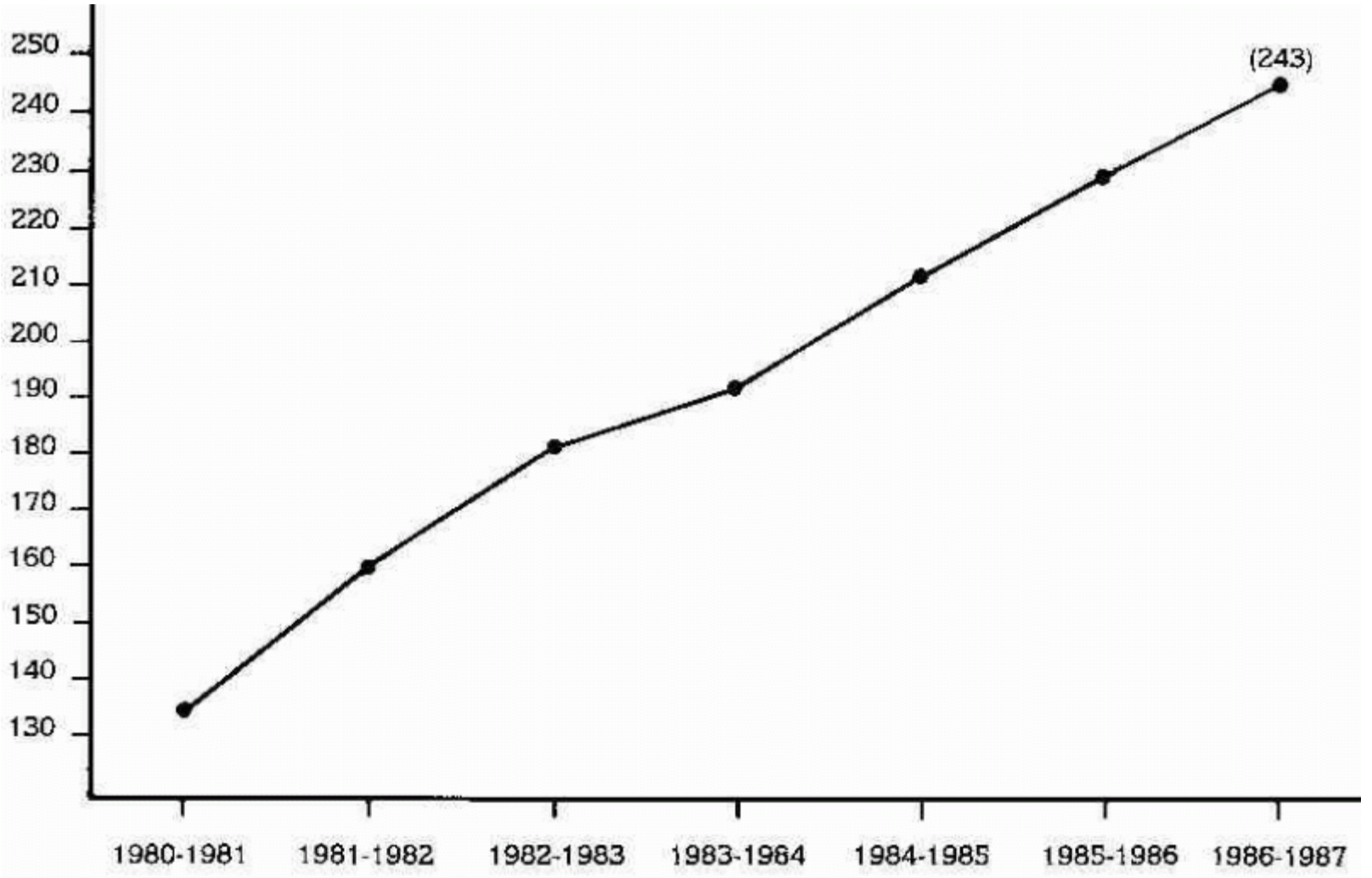

les réserves ou à l'extérieur de celles-ci, aux institutions postsecondaires et aux programmes spéciaux.

Grâce à ce programme, 97,9 millions de dollars en aide financière ont été accordés à plus de 13 000 étudiants au niveau postsecondaire. De cette somme, 8,2 millions de dollars ont été affectés à 1 284 étudiants récemment réinscrits en vertu des dispositions de la Loi C-31. Au cours de l'année scolaire précédente (1985 - 1986), environ 1 000 des étudiants indiens aidés par ce programme ont reçu un diplôme universitaire ou encore un certificat ou un diplôme de niveau collégial.

La Direction générale de l'éducation a également administré le Programme des centres éducatifs et culturels, qui a fourni quelque sept millions de dollars à 73 centres. Les centres aident à promouvoir chez les Indiens la sauvegarde de leur patrimoine culturel et de leurs langues.

Développement social

Le Programme de développement social accorde de l'aide financière et des services de bien-être aux familles indiennes et aux particuliers admissibles résidant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. En 1986 - 1987, le programme a dépensé la somme totale de 385 millions de dollars pour aider les membres de 567 bandes.

La négociation d'ententes relatives à l'aide à l'enfance et à la famille s'est poursuivie avec les bandes indiennes au cours de l'année. Trois nouvelles ententes concernant 33 bandes ont été conclues et financées : une avec le Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth, en Colombie-Britannique, au nom de 14 bandes; une autre avec le Conseil tribal des services familiaux et d'aide à l'enfance des Ojibways, en Ontario, visant 14 bandes; et une troisième avec le Conseil tribal de Yellowhead, en Alberta, s'appliquant à cinq bandes. De plus, des modifications ont été approuvées aux accords de contribution d'aide à l'enfance au Manitoba et en Alberta (Petit lac des Esclaves) pour pallier l'augmentation des coûts résultant de changements apportés aux organismes d'aide à l'enfance indienne.

Au cours de 1986 - 1987, plus de 9,3 millions de dollars, représentant 3,3 p. 100 des fonds affectés à l'aide sociale, ont été transférés au Programme assistance-travail et au Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, aux fins de création d'emplois.

Logement et infrastructure communautaire

Au cours de l'année, 2 929 nouvelles maisons ont été construites et 3 490 unités ont été remises à neuf dans les réserves et les établissements indiens, à un coût total de 93 millions de dollars. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), grâce à son Programme de logement rural et autochtone, a aidé à construire 1 240 nouvelles unités et a fourni 8,7 millions de dollars pour aider aux travaux de remise en état.

Des garanties ministérielles ont été données dans le cas de

281 prêts ayant une valeur totale de 58,2 millions de dollars, pour la construction de 1 277 maisons additionnelles dans les réserves.

Le programme du logement a versé des fonds pour la prestation d'aide technique et de services de planification, ainsi que pour des cours de formation, pour de l'aide à la gestion et pour des projets de démonstration dans le domaine du logement. On a également entrepris, le travail préparatoire à un examen de la politique du logement des Indiens dans les réserves, en collaboration avec des représentants indiens, d'autres ministères du gouvernement fédéral et des organismes s'occupant du logement des Indiens.

En ce qui concerne les biens immobiliers dans les réserves indiennes, de nouvelles normes pour les services et pour l'espace en logement dans les écoles ont été établies. De plus, en 1986 - 1987, environ 80 p. 100 des immobilisations (y compris le logement) et 77 p. 100 des budgets de fonctionnement et d'entretien ont été administrés directement par les conseils de bande ou leurs représentants.

Soutien de la gestion des bandes

Ce programme accorde un financement de frais généraux aux administrations des bandes et aux conseils tribaux, assure la formation des bandes, offre des services consultatifs et surveille le processus de transfert de fonds en collaboration avec les bandes et les conseils tribaux.

En 1986 - 1987, le Parlement a approuvé une augmentation de 5 p. 100 dans le volume des fonds de soutien des bandes, ainsi qu'une augmentation de quatre millions de dollars à la base du budget pour créer de nouveaux conseils tribaux et pour aider au transfert des programmes et des services consultatifs aux conseils tribaux actuels. Une somme totale d'environ 100 millions de dollars a été transférée aux - bandes et aux conseils tribaux à ces fins.

Le Programme de soutien de la gestion des bandes a administré la répartition des fonds versés à la population indienne inscrite qui s'accroît en raison des dispositions de la Loi C-31 adoptée par le Parlement en juin 1985. En outre, le programme a coordonné les efforts de mise en oeuvre d'un plan quinquennal de transfert des responsabilités et la répartition des fonds affectés à cette fin.

Des ententes de financement d'une durée de deux ans et totalisant plus de 13 millions de dollars ont été conclues avec la province de Terre-Neuve et du Labrador et les Innus et les Inuit du Labrador pour la prestation de programmes socio-économiques. Ces ententes encouragent l'établissement de l'autonomie administrative chez les Autochtones et leur donnent plus de souplesse dans le processus de prise de décisions.

Dans le domaine du perfectionnement des cadres indiens et inuit, 12 570 jours de consultations ont été offerts aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités indiennes par le Service administratif canadien aux organismes (SACO). Le Ministère a financé le Programme des Autochtones du Canada du SACO pour qu'il offre des

services de conseils et de consultations. Ces services sont dispensés par des retraités bénévoles qui partagent leurs connaissances et leurs compétences avec les membres des collectivités autochtones. Aussi, 42 conseillers pédagogiques pour les étudiants en commerce et en gestion ont offert des conseils aux bandes et aux - conseils tribaux en vertu du Programme d'aide aux gestionnaires indiens.

Pourcentage des dépenses du Programme administrées par les Indiens

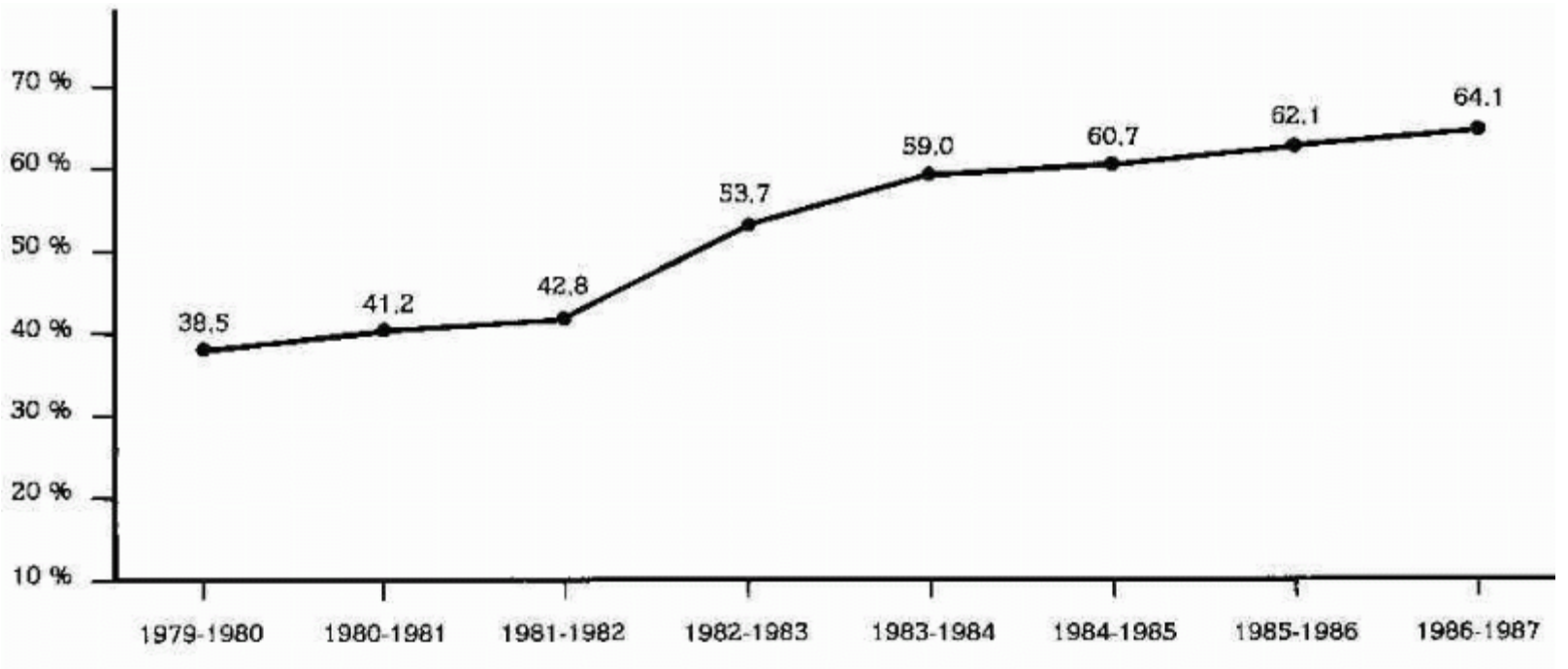

1986 - 1987 Une année de transition
PROFIL DU MINISTERE
FAITS SAILLANTS
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Programme des affaires du Nord

Le Programme des affaires du Nord est chargé de gérer les ressources des territoires, de faciliter l'évolution politique ainsi que le développement économique et social du Nord, de coordonner les activités du gouvernement fédéral dans le Nord, de maintenir la qualité de l'environnement naturel du Nord, et enfin, de favoriser la connaissance du Nord grâce à la technologie et à la recherche scientifique. Le Programme des affaires du Nord a pour objectif de favoriser, de concert avec les gouvernements territoriaux et au moyen d'une coordination des activités des ministères et des organismes fédéraux, la mise en valeur équilibrée et soutenue ainsi que la saine gestion environnementale des ressources naturelles du Nord, en particulier le pétrole et le gaz, les minéraux, les eaux, les terres et les forêts du Yukon. Grâce aux activités qu'il met en oeuvre, le Programme des affaires du Nord appuie la politique du gouvernement du Canada en matière de souveraineté dans l'Arctique.

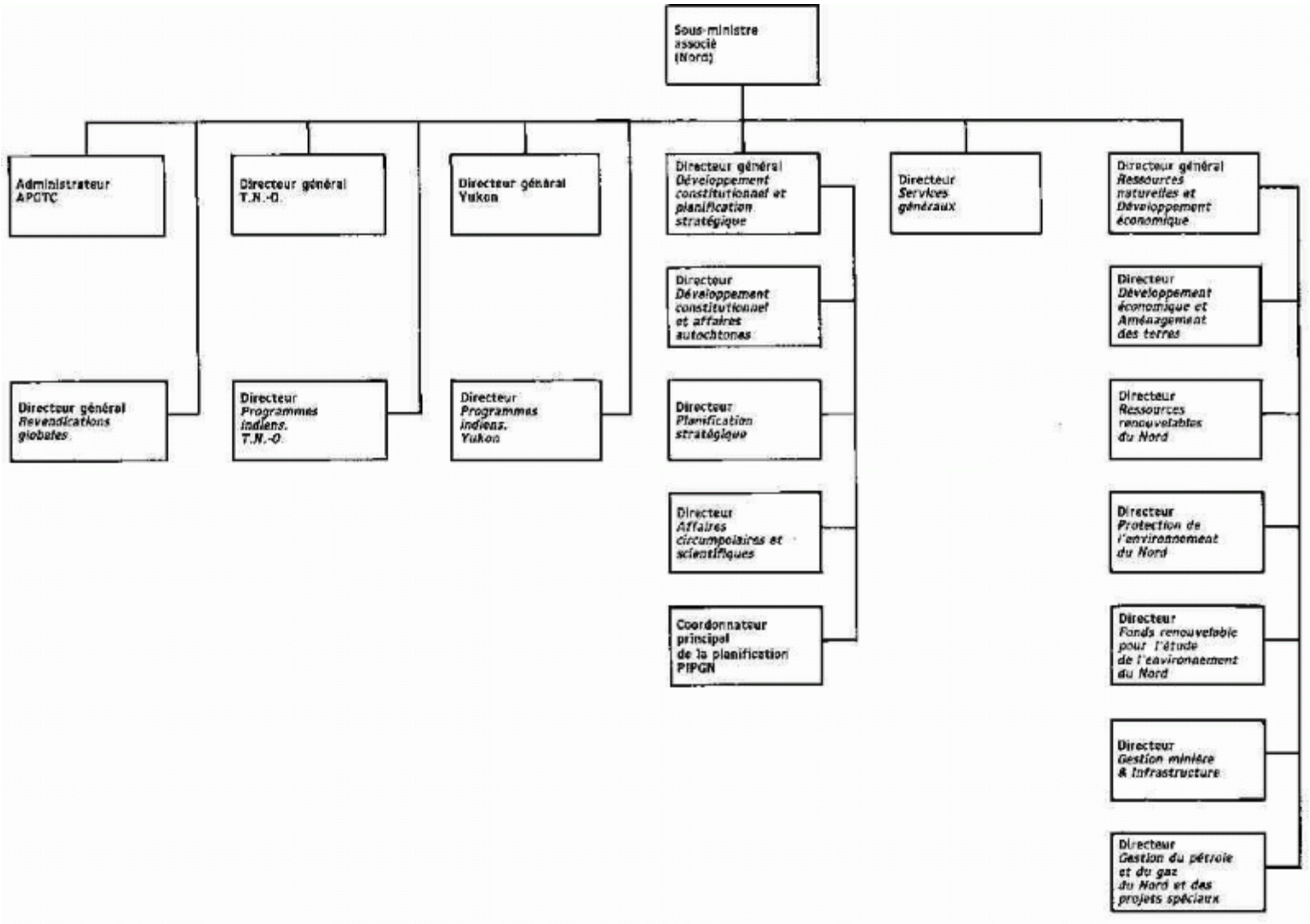

Le Programme remplit son mandat au moyen de quatre grandes stratégies de fonctionnement :

- un appui à la mise en place d'institutions et de processus politiques, sociaux et culturels représentatifs, qui répondent aux besoins des intéressés; - le financement direct ainsi que la coordination des initiatives d'ordre économique de l'industrie et des autres ministères fédéraux, parallèlement à une surveillance économique et à une analyse stratégique globales; - la gestion des ressources renouvelables (eaux, terres et forêts du Yukon) et la protection de l'environnement naturel du Nord; - la gestion des ressources non renouvelables du Nord (minéraux, pétrole et gaz).

Direction générale des ressources naturelles et du développement économique

Au cours de l'année, la Direction générale s'est occupée de l'élaboration de règlements et de lois touchant l'environnement et la gestion des ressources du Nord. Elle a vu à l'application des lois sur la gestion des ressources, cette tâche comportant le traitement de 208 permis d'utilisation des eaux, l'établissement de 39 décrets du Conseil et le transfert de quelque 2 030 hectares de terres aux deux territoires.

La Direction générale a effectué des évaluations des répercussions environnementales, géré le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement du Nord ainsi que les processus d'Aménagement des terres du Nord et, enfin, élaboré et mis en oeuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir l'industrie de la fourrure. Elle a également effectué des analyses d'ordre économique pour de nombreuses autres activités, y compris les grands projets d'exploitation et les coopératives commerciales des Autochtones; elle a planifié la reconduction de l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest; elle a enfin appuyé les travaux du Comité ministériel d'action sur les initiatives dans l'Arctique en lançant des projets d'exploitation et de création d'emplois et en envisageant, en collaboration avec les Territoires du Nord-Ouest, de nouveaux scénarios pour une action concertée en vue de la planification à long terme du développement économique.

Ressources renouvelables

L'adoption, en mars dernier, d'une loi autorisant le transfert, du Ministère au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des responsabilités liées à l'aménagement des forêts et à la gestion des feux de forêts, a mis en évidence le caractère de « transition » propre à cette année. La passation de ces responsabilités implique aussi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est vu confier le budget de 25 millions de dollars, les 122 années-personnes ainsi que tous les avoirs faisant partie du programme. La Division des ressources forestières a également ajouté deux avions-citernes de modèle CL-215 à

l'équipement de lutte contre les incendies dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Division des ressources hydrauliques a pris part à la préparation de la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations formulées dans le cadre de l'enquête sur la Politique fédérale relative aux eaux. Elle a entrepris, de concert avec les gouvernements territoriaux, l'élaboration d'une politique globale des eaux pour chaque territoire. De plus, elle a engagé des discussions qui doivent mener à la conclusion d'ententes de gestion des eaux limitrophes entre les Territoires du Nord-Ouest et les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.
La Division de la gestion foncière a participé à la négociation d'un accord en vertu duquel les avoirs de la Commission d'énergie du Nord canadien qui se trouvent au Yukon ont été vendus à la Yukon Power Corporation. Elle a amorcé, de concert avec les gouvernements territoriaux, le transfert des responsabilités liées à l'application de la Loi sur les titres de biens-fonds aux territoires, et elle a continué à entretenir d'étroits rapports avec le ministère de la Défense nationale qui cherche à moderniser le Système d'alerte pour les stations de défense aérienne du Nord.
Gestion minière
Là Direction de la gestion minière et de l'infrastructure a publié la première Politique minière pour le Nord mise au point par le gouvernement, qui favorise l'exploration et l'exploitation minières. Avec l'avis des gouvernements territoriaux, la Direction a dressé des plans d'action distincts Pour la mise en oeuvre de cette politique dans chaque territoire. Au nombre des principales initiatives entreprises,

Dépenses brutes par activité

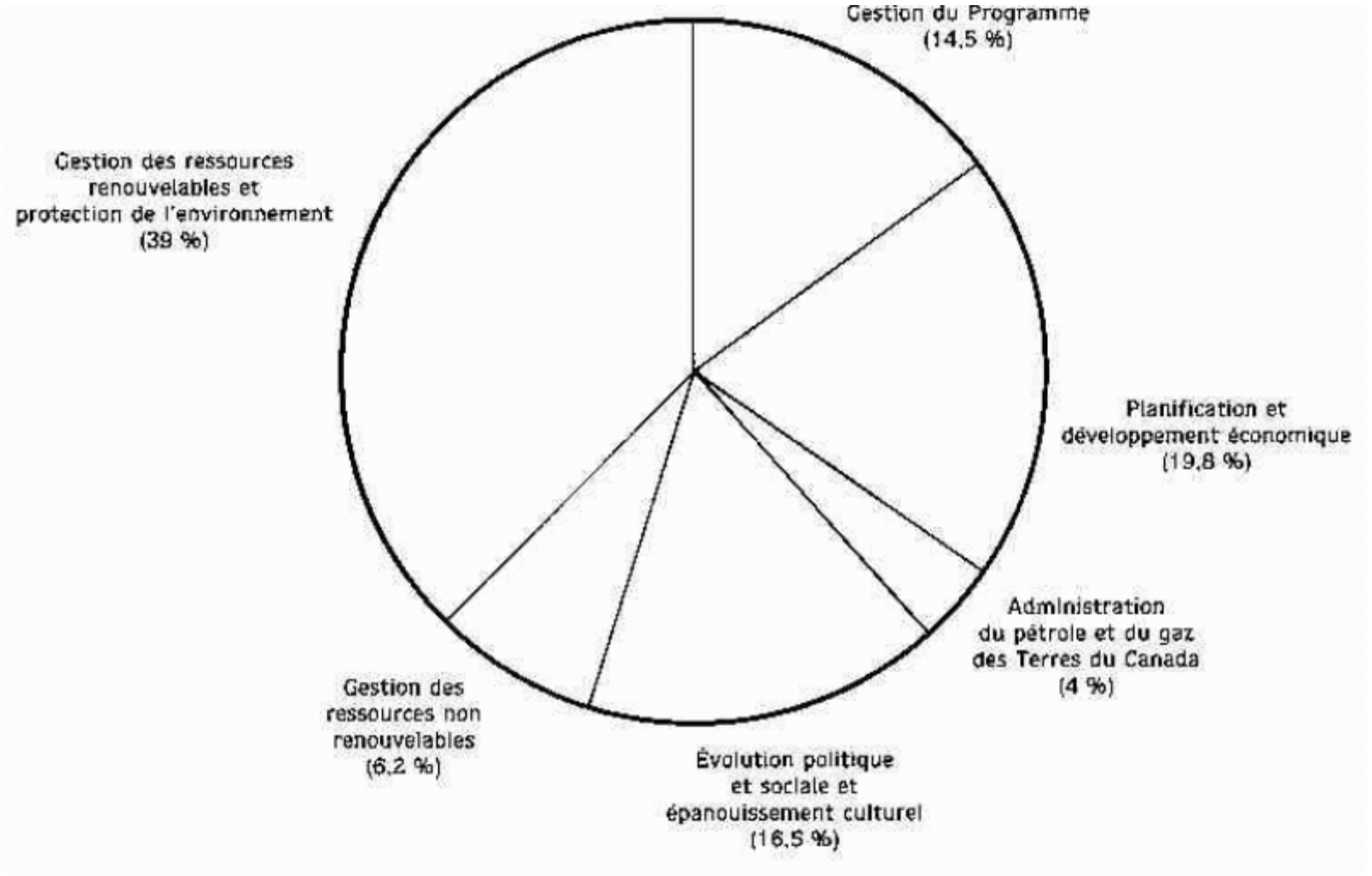

mentionnons l'achèvement d'un projet de refonte du Règlement sur l'exploitation minière au Canada, l'organisation d'un séminaire en vue de sensibiliser davantage les Autochtones aux emplois et aux possibilités commerciales que leur offre l'exploitation minière, la tenue de discussions avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest concernant le transfert des programmes et des activités de gestion des ressources minières, et enfin, la création de groupes de travail chargés d'examiner les exigences en matière de conservation des terres.

La Direction s'est également employée à faire connaître la Politique minière pour le Nord aux organismes autochtones et à familiariser l'industrie avec le processus de négociation des revendications territoriales.

La Direction a suivi de près les activités de la mine de Faro qui a été rouverte et qui a contribué considérablement à l'essor économique du Yukon. Elle a également négocié la vente de la participation de 18 p. 100 du gouvernement fédéral au capital-actions de la Nanisivik Mines Ltd.

Dans le cadre du Programme des routes du Nord, on a, entre autres projets, commencé la réfection de la route du Klondike sud, prolongé la route du Mackenzie jusqu'à Wrigley et effectué d'autres travaux sur la route Dempster.

Développement économique et aménagement des terres

La Direction du développement économique et de l'aménagement des terres a administré le Programme d'aménagement des terres du Nord dans les Territoires du Nord-Ouest, de concert avec le gouvernement territorial et la Direction régionale de l'aménagement des terres. En janvier 1986, elle a procédé à la création de la Commission d'aménagement des Territoires du Nord-Ouest, qui a été chargée de diriger les activités d'ensemble liées à l'établissement de plans d'aménagement des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris la détermination des régions devant être aménagées en priorité.

La Commission d'aménagement de la région du détroit de Lancaster a été établie en septembre 1986; un plan régional qui devrait être terminé d'ici décembre 1987 est actuellement en préparation.

La Division des accords socio-économiques et de l'économie des Autochtones a mis au point les derniers détails d'un plan de reconduction de l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, en vue d'assurer un soutien continu à divers programmes. En réponse au rapport de la Commission Malouf, la Direction a aidé l'organisme Inuit Tapirisat du Canada à définir une stratégie portant sur tous les aspects de la question de la chasse au phoque. Enfin, elle a participé à la constitution du Fonds de développement des coopératives, pour une somme de 12,45 millions de dollars.

La Direction générale a favorisé le piégeage sans cruauté en aidant les organismes autochtones à monter une campagne de promotion de l'industrie de la fourrure et en offrant des programmes

avancés de piégeage aux trappeurs autochtones d'un bout à l'autre du Canada. Elle a également coordonné la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations que le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord a faites dans son rapport intitulé La question des fourrures.

Protection de l'environnement

La Direction de la protection de l'environnement du Nord a négocié une entente internationale sur la conservation de la harde des caribous de la Porcupine, a mis en place le processus d'étude et d'évaluation des répercussions environnementales prévu dans la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest, et enfin a rédigé et diffusé un document de travail sur la gestion des déchets dans le Nord.

Dans le cadre des responsabilités qu'assume le Programme des affaires du Nord en matière de gestion des ressources, la Direction a lancé 37 projets de recherche scientifique appliquée. En outre, elle a publié 13 rapports techniques.

Gestion du pétrole et du gaz

La Direction de la gestion du pétrole et du gaz du Nord et des projets spéciaux a continué à gérer les intérêts de la Couronne dans le projet de mise en valeur du gisement pétrolifère de Norman Wells, à coordonner les activités du gouvernement liées au forage du puits Amauligak de la société Gulf Canada dans la mer de Beaufort, et à tenir des discussions préliminaires avec les gouvernements territoriaux et les groupes d'Autochtones en vue de poser les principes qui régiront le transfert des responsabilités de gestion du pétrole et du gaz dans le Nord. Elle s'est également occupée de la concession de droits d'exploitation dans le Nord, en vertu de la nouvelle Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique À la suite de la réorganisation du Ministère en avril 1986, la Direction générale a continué à appuyer l'établissement, dans les deux territoires, d'institutions politiques représentatives qui répondent aux besoins des intéressés, et a entrepris plusieurs initiatives dans le domaine de la culture et des sciences nordiques. La Direction générale était également responsable d'analyser la situation politique et économique des territoires et s'est vu confier la coordination du Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN).

Au cours de l'année, la Direction générale a élaboré un processus d'examen et de mise en oeuvre des transferts et a fourni aide et conseils aux autres ministères relativement à des questions de transfert spécifiques. En outre, des lignes de conduite régissant le transfert des responsabilités ont été établies en collaboration avec les gouvernements territoriaux, les organismes centraux et d'autres ministères intéressés.

Le 31 mars 1987, le versement des subventions à la consommation d'électricité et d'énergie au Yukon a été confié au gouverne-

ment de ce territoire. Ce transfert s'est effectué par la vente à la Yukon Development Corporation des avoirs de la Commission d'énergie du Nord Canadien (CENC) qui se trouvent au Yukon. Le prix de vente s'élevait à 95 millions de dollars, représentant la juste valeur marchande des avoirs. Une filiale de la YDC, la Yukon Energy Corporation (YEC), est propriétaire de ces biens, et la Yukon Electrical Co. Ltd. doit en assurer la gestion et le fonctionnement en vertu d'un marché de gestion.

L'informatisation du système de gestion des objets d'art inuit s'est poursuivie et le Groupe de travail chargé d'examiner la politique muséologique fédérale a aidé à préparer le terrain pour le transfert de la Collection d'oeuvres d'art inuit de la Direction générale au Musée des beaux-arts du Canada et aux collectivités du Nord. Désirant accroître l'autonomie des Autochtones, la Direction générale a confié aux Inuit la prestation des services d'orientation destinés aux Inuit qui se sont établis dans le Sud. Par ailleurs, elle a appuyé plusieurs projets dont les Inuit ont eu l'initiative, dans les domaines de la formation en gestion, des programmes destinés aux jeunes, de la revalorisation de la langue et de l'épanouissement culturel.

La Direction générale a contribué à l'établissement de la politique étrangère pour le Nord du gouvernement fédéral en participant à la préparation du texte intitulé L'importance du Grand Nord dans la politique étrangère du Canada, dans lequel le gouvernement donne suite aux recommandations du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada. Elle a également coordonné les activités du Programme des affaires du Nord en ce qui a trait aux thèmes de la politique étrangère du Nord, à savoir : 1) l'affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, 2) la modernisation des stations de défense dans le Nord, 3) les préparatifs en vue de l'ouverture du passage du Nord-Ouest à la navigation commerciale, 4) la promotion de la coopération circumpolaire.

Les négociations engagées en vue de conclure un nouveau protocole d'entente sur le Programme canado-soviétique d'échange de connaissances scientifiques sur l'Arctique ont pris fin en février. La Direction générale a procédé à la coordination des échanges qui se sont effectués dans le contexte de quatre thèmes : sciences de la terre et pétrole de l'Arctique, environnement du Nord, construction, et ethnographie et éducation.

En outre, la Direction générale a parrainé la première Conférence nationale des étudiants en études nordiques, favorisé l'élargissement du Programme de travail sur place pour les étudiants du Science Institute des Territoires du Nord-Ouest, versé des fonds de base au Bureau régional canadien de la Conférence circumpolaire inuit et fourni une aide financière aux Canadiens inuit voulant assister à la Conférence qui devait se tenir à Kotzebue, en Alaska.

Le Ministère a octroyé une contribution financière à l'Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest pour qu'elle favorise, parmi les groupes intéressés, la création d'un consensus relativement à l'évolution politique et à la division de ce territoire. Le 15 janvier 1987, une entente intitulée "Boundary and Constitutional Agreement

for the Implementation of Division of the Northwest Territories- a été signée. Un plébiscite prévu pour mai 1987 a dû être remis à plus tard, car les Dénés et les Métis d'une part, et les Inuit d'autre part, n'ont pu s'entendre sur les limites des terres revendiquées (qui devaient également constituer les limites politiques).

Dans le cadre du PIPGN, les gouvernements fédéral et territoriaux ont continué à préparer la création de nouveaux projets d'exploitation des hydrocarbures dans le Nord. Mentionnons que 65 projets et 99 sous-projets ont été mis en route et que la plupart de ceux-ci visaient la production et le transport des hydrocarbures dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie.

Parmi bien d'autres activités, la Direction générale a financé, de concert avec le Conseil des chefs indiens du Yukon, un important atelier dont le but était de fournir des explications concernant les programmes dispensés par les gouvernements fédéral et territoriaux, et elle a terminé une étude des services ministériels offerts aux associations dénées et métisses ainsi que des renseignements fournis à la Nation dénée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

La Direction générale a coordonné l'établissement d'un cadre pour le Programme d'aide au logement dans les Territoires du Nord-Ouest, auquel ont participé divers ministères et organismes; elle a transféré au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la Station des Forces canadiennes (SFC) se trouvant à Inuvik, jetant ainsi les fondations du campus de l'Inuvik Arctic College, et présenté des rapports mensuels concernant les relations fédérales-territoriales en ce qui touche les principales activités entreprises par la Direction générale.

Au cours de l'année, 366 étudiants inscrits à 26 universités ont reçu des contributions destinées à les aider à entreprendre des projets dans les domaines des sciences naturelles, physiques et sociales. Ce soutien a été fourni dans le cadre du Programme des subventions à la formation scientifique dans le Nord, dont l'objectif est de financer les programmes de formation qui permettent aux étudiants canadiens d'acquérir une expérience professionnelle dans le Nord canadien et de les encourager à se consacrer pleinement à ce genre de travail.

En 1986, le Prix de la recherche scientifique sur le Nord, qui récompense une remarquable contribution au domaine des sciences nordiques, a été attribué au professeur Louis-Edmond Hamelin, qui s'intéresse intensément à la géographie et à l'environnement polaire.

Règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest - Convention définitive des Inuvialuit

Le Secrétariat de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest coordonne les activités que le gouvernement s'efforce de déployer pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit, première entente portant sur une revendication globale au nord du 60e parallèle. Au cours de l'année, le Secrétariat a continué à suivre de près et à appuyer la création de structures conjointes de gestion prévues dans la Convention, tels que le Comité d'étude des répercussions environnementales et le Bureau d'examen des répercussions environnementales. Il a élaboré des mécanismes permettant de régler les questions soulevées et il a aidé à mettre sur pied le Comité de coordination de la mise en oeuvre. Composé de représentants des Inuvialuit et du gouvernement, ce comité est chargé d'assurer la planification nécessaire et de définir les priorités connexes.

1986 - 1987 Une année de transition
PROFIL DU MINISTERE
FAITS SAILLANTS
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada

La Loi fédérale sur les hydrocarbures a été proclamée le 15 février 1987. La nouvelle loi a donné tout son sens juridique à la Politique énergétique concernant les régions pionnières, annoncée en 1985 par les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cette législation abroge la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, réduit les pouvoirs de décision du Ministre en matière d'administration du pétrole et du gaz dans les régions pionnières et favorise la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière.

Gestion des droits

Des droits couvrant 17A millions d'hectares de terres qui renferment d'importantes découvertes sont restés en vigueur. L'industrie a conservé des droits sur d'autres terres, représentant 6,6 millions d'hectares, où les travaux d'exploration ont toutefois été suspendus. La réduction des intérêts dans les terres est attribuable aux dispositions relatives à l'abandon que renferment les ententes d'exploration initiales, ainsi qu'aux rétrocessions volontaires.

Le succès obtenu lors du forage du puits de délimitation à Amauligak confirme que le puits Amauligak pourrait constituer le plus important projet d'exploitation des hydrocarbures dans la mer de Beaufort. Le pétrole extrait lors de trois essais d'écoulement prolongés a été chargé à bord du pétrolier Gulf Beaufort. D'un volume d'environ 50 400 mètres cubes, la première cargaison de pétrole provenant de la mer de Beaufort a été vendue au Japon.

En septembre, Panarctic a expédié environ 16 450 mètres cubes de pétrole en provenance du gisement pétrolifère Bent Horn, dans l'Extrême-Arctique. Le MV Arctic a transporté le pétrole jusqu'à la Petite île Cornwallis, où l'on a pu, en raison de l'absence des glaces, transférer le pétrole brut à un pétrolier traditionnel qui devait en assurer l'acheminement jusqu'à Montréal. Les opérations de production se sont poursuivies à la suite de l'expédition du pétrole par bateau et les réservoirs ont été remplis de 13 540 mètres cubes de pétrole, prêts à être livrés. À Resolute, environ 800 mètres cubes de pétrole ont été déchargés du MV Arctic, ce pétrole devant servir à alimenter, à titre expérimental, des génératrices fonctionnant au diesel.

Récentes découvertes

En 1986 - 1987, on a procédé au forage de 40 puits d'exploration et de délimitation dans le Nord, et sept nouvelles découvertes ont été signalées. Dans la partie sud des Territoires du Nord-Ouest, Northcor

a mis à l'essai, avec succès, le puits de gaz Liard F-25A, et Petro-Canada a constaté la présence d'une autre réserve de gaz au nord de Norman Wells, au gisement Bele O-35. Les cinq autres découvertes ont été faites dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Sur terre, le puits de prospection Unak L-28 de Shell a été abandonné une fois que les essais aient confirmé la présence de gaz; par ailleurs, on a découvert du pétrole et du gaz au puits Hansen G-07 d'Esso. Dans les zones extracôtières, le puits Minuk I-53 d'Esso a débité du gaz naturel au rythme de 737 000 mètres cubes par jour; de plus, on a signalé du pétrole et du gaz au puits Arnak K-06. Le puits de prospection Havik B-41 de la société Dome a été abandonné après un essai aux tiges qui a été couronné de succès.

Outre ces découvertes, un deuxième puits de délimitation effectué sur le gisement Arnauligak découvert en 1984 a débité du pétrole, lors des essais, au rythme de 2 067 mètres cubes par jour.

Parallèlement aux opérations de forage, des travaux sismiques ont été effectués sur une superficie totale de 4 405 kilomètres et dans le cadre de huit projets, dont trois dans la vallée du Mackenzie et cinq dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort.

Mise en valeur
Au cours de 1986, les installations de Norman Wells ont produit environ 1 411 000 mètres cubes de pétrole et 188 millions de mètres cubes de gaz. En septembre a été entrepris un programme de forage intercalaire, et à la fin de l'année financière, les travaux de forage de 16 des 22 puits prévus étaient achevés.

Les gisements gazifères de Pointed Mountain, en exploitation depuis 1972, avaient produit 7 675 millions de mètres cubes de gaz

Dépenses d'exploration pétrolière et gazière

Retombées économiques pour le Nord

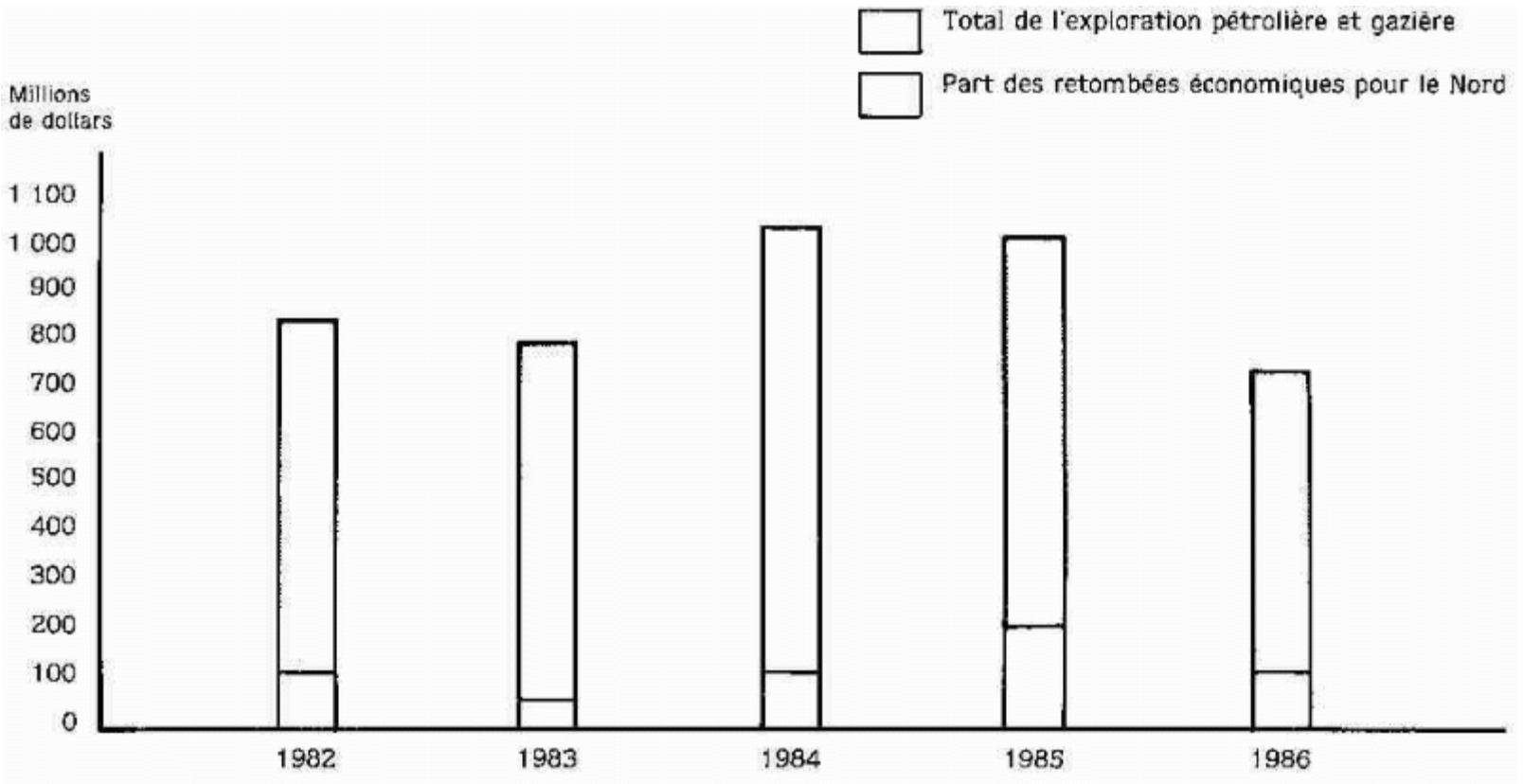

à la fin de l'année 1986. L'ensemble de la production pour l'année est évaluée à 205 millions de mètres cubes.

En 1986, l'industrie pétrolière et gazière a engagé des dépenses de l'ordre de 526, 3 millions de dollars dans le Nord. Environ 15 p. 100 de ces dépenses ont eu des retombées économiques directes pour le Nord, sous la forme de programmes de formation, de possibilités d'emplois et de débouchés commerciaux.

1986 - 1987 Une année de transition
PROFIL DU MINISTERE
FAITS SAILLANTS
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Programme de l'administration

Finances et Services professionnels

Ce secteur a fourni des services financiers et administratifs ainsi que des services de gestion aux Programmes du Ministère. En vue de faciliter l'apport d'importants changements aux politiques et aux mécanismes de gestion, ce secteur a fourni aide et conseils aux gestionnaires des Programmes. Les mesures de contrôle financier ont été renforcées grâce à l'amélioration des pratiques visant les autorisations et la reddition de comptes au sein du Ministère.

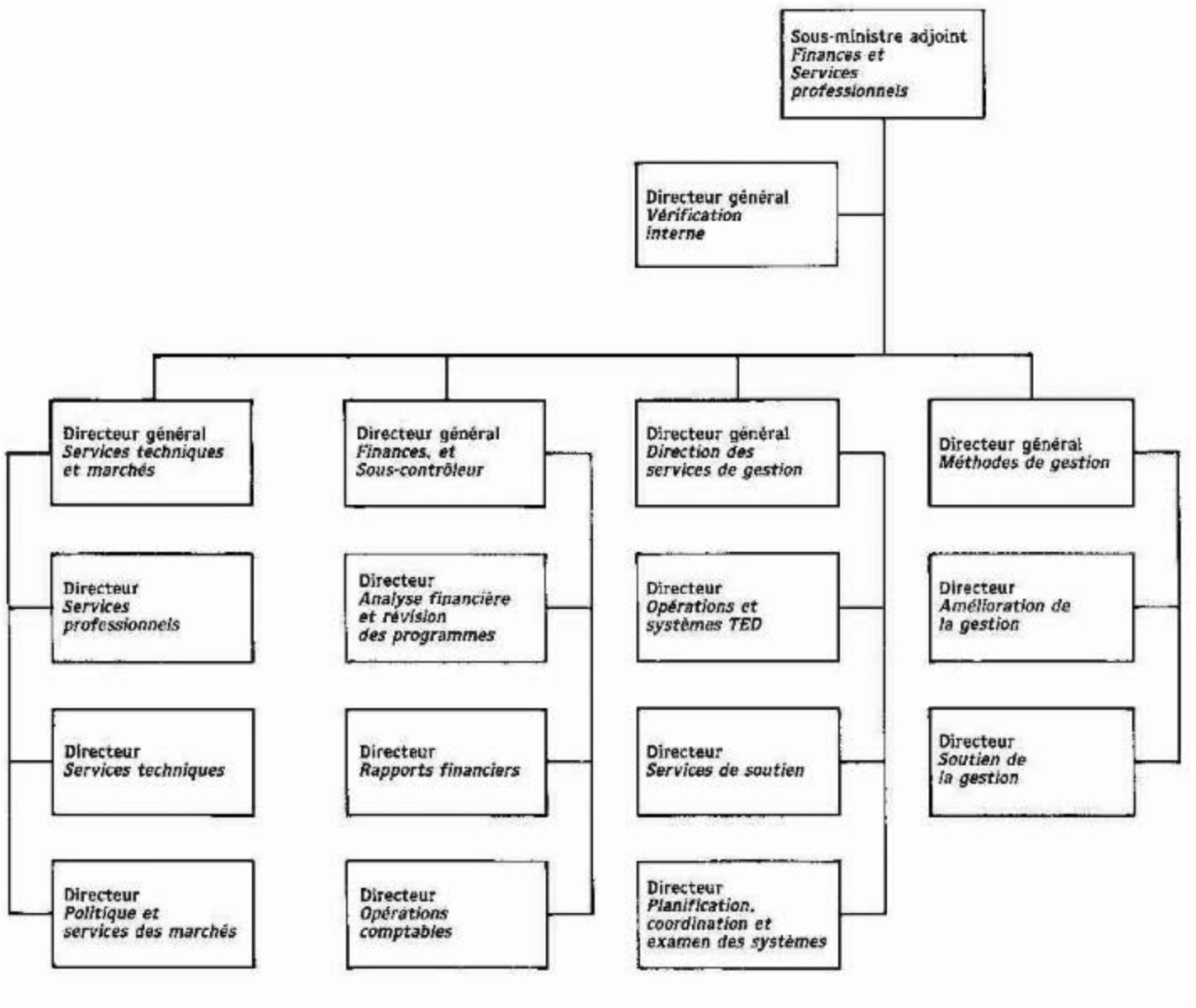

Direction générale des méthodes de gestion
La Direction générale a coordonné deux projets importants qui sont reliés : le transfert des responsabilités et la réduction des effectifs. Le premier projet s'applique au transfert des responsabilités en matière de prestation de services du Ministère aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et aux gouvernements territoriaux. Le deuxième projet comporte la réduction des effectifs du Ministère grâce a une rationalisation des activités et au moyen du transfert des responsabilités. La Direction générale a dressé, de concert avec les Programmes, un Plan général de gestion se rapportant à ces deux initiatives. Les employés de la Direction générale ont fourni de l'aide au Comité directeur de l'organisation, qui est chargé d'examiner les plans de réduction des effectifs et de transfert des responsabilités.

La Direction générale a apporté une aide administrative au Comité ministériel d'examen des dépenses, qui contrôle les mesures de restriction en vigueur en examinant les plans de dépenses et les propositions concernant les dépenses discrétionnaires. Elle a continué à mettre à jour et à perfectionner les principaux mécanismes de reddition de comptes. Plusieurs études ont été effectuées en vue de rendre les activités du Ministère plus efficaces et utiles. Par exemple, la Direction générale a entrepris un examen du processus de réinscription des Indiens (Loi C-31) pour le compte du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie. Cette étude permettra d'en simplifier le fonctionnement et de réduire l'arriéré du travail accumulé par les demandes de réinscription.
***Dépenses par Région 1986 - 1987**

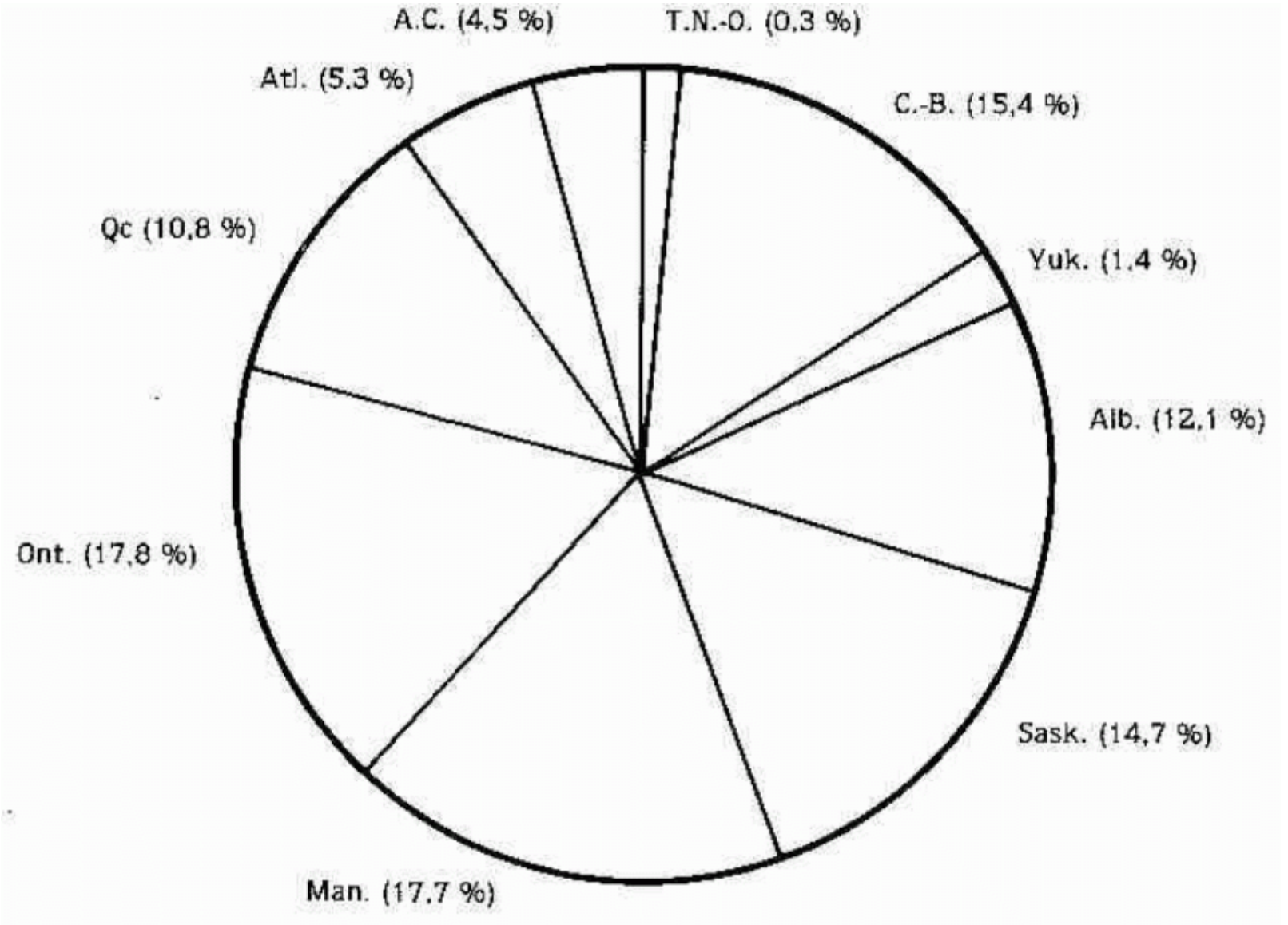

Direction générale des finances

La Direction générale a géré le processus normal d'examen et de contrôle des besoins en ressources de l'Administration centrale et des Régions. Les mécanismes de gestion financière ont été perfectionnés de façon à ce que le Ministère puisse mieux répartir les ressources et améliorer ses capacités d'analyse. Ceci a conduit à une réduction du nombre de présentations au Conseil du Trésor, qui est passé de 162 en 1985 - 1986 à 86 en 1986 - 1987. Grâce à de meilleures capacités d'analyse, le Ministère a pu obtenir des crédits supplémentaires de 253, 1 millions de dollars, soit une hausse de 10,2 p. 100 par rapport au Budget des dépenses principal de 1986 - 1987. La Direction générale a participé à l'élaboration de rapports dont se sert la haute direction pour répartir les ressources et pour mettre en oeuvre les ententes de financement s'appuyant sur une formule préétablie, conclues avec les gouvernements territoriaux.

Le Système informatique de comptabilité de prêts a été décentralisé, et ainsi la plupart des Régions ont pu fournir des renseignements plus exacts au moment voulu. À la suite d'un examen de l'arriéré relatif aux dettes non recouvrables, 80 p. 100 de celles-ci ont été annulées. La Direction générale a veillé à ce que l'établissement du Budget des dépenses principal, du Plan opérationnel pluriannuel, du Cadre du plan opérationnel et des Comptes publics se fasse conformément aux méthodes de gestion financière établies.

Direction générale des services de gestion

Les services de Traitement électronique des données (TED) ont concentré leurs activités sur plusieurs projets clés liés au plan stratégique à long terme des systèmes, y compris la décentralisation et le transfert des services de TED aux Régions, la conversion des applications et des documents relatifs au traitement de textes, et également la formation du personnel. Les services de TED ont également mis sur pied un Système de gestion de projets, à l'échelle nationale, articulé sur micro-ordinateur, et destiné aux projets d'immobilisations. Ils ont poursuivi le travail d'élaboration de nouveaux systèmes pour les Ressources humaines et le Développement économique.

La Direction des services de soutien a entrepris une étude de la gestion du parc automobile et a amélioré le système informatique de contrôle des biens. Elle a également commencé la mise en oeuvre de la nouvelle politique du gouvernement sur la sécurité dans l'ensemble du Ministère.

Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a traité 240 demandes, ce qui constitue une hausse importante par rapport à l'année précédente.

Direction générale des services techniques et des marchés

Dans le cadre du programme des immobilisations de 1986 - 1987, le Programme des affaires indiennes et inuit et le Programme des affaires du Nord ont engagé des dépenses de 317 millions et de 21 millions de dollars respectivement. La Direction générale a géré

le Programme des routes du Nord qui dispose d'un budget de 18 millions de dollars. Au nombre des principales activités entreprises, mentionnons la gestion des travaux de terrassement de la route Dempster, le prolongement de la route du Mackenzie jusqu'à Wrigley et la réfection de la route du Klondike sud.

On a commencé à apporter d'importantes modifications au Répertoire des biens immobiliers du Ministère, en vue de permettre de mieux stocker et d'extraire les données sur les biens qui se trouvent dans les réserves et dont la valeur s'établit à plus de trois milliards de dollars. Ce projet comporte la validation de plus de 14 600 fichiers figurant dans le système.

Il a été convenu de transférer 310 employés des Services techniques au ministère des Travaux publics, dans le cadre d'un projet gouvernemental qui vise à regrouper tous les services d'architecture et de génie. Ces employés devaient néanmoins demeurer au MAINC afin de fournir des services au Ministère et à ses clients. Ils ont continué à assurer la prestation des programmes du Ministère et à appuyer les initiatives mises en oeuvre, y compris le transfert de services aux bandes et aux gouvernements territoriaux.

Au cours de l'année, 1 700 marchés et commandes rectificatives d'une valeur de 25 millions de dollars ont été attribués, les entrepreneurs autochtones s'étant vu adjuger des marchés évalués à quatre millions de dollars, soit une hausse de 10 p. 100 comparativement à 1985 - 1986.

Par ailleurs, 400 employés de bandes indiennes ont reçu une formation technique et suivi des cours en gestion et en administration des marchés.

Direction générale de la vérification interne
La Direction générale effectue, pour le compte des cadres, des études et des évaluations méthodiques de toutes les activités du Ministère en vue de déterminer les secteurs où il y aurait lieu d'apporter des améliorations. Au cours de l'année, la Direction générale a entrepris 24 projets de vérification dans le cadre de son cycle de vérification. Par ailleurs, conformément aux instructions du Comité directeur des Comptes publics, elle a terminé la rédaction des rapports portant sur la vérification des comptes de revenu et de capital de toutes les bandes indiennes.

La Direction générale a coordonné la vérification annuelle des pouvoirs et des attestations du Bureau du Vérificateur général et a rédigé la réponse du Ministère aux observations et aux recommandations faites par ce dernier à la suite de la vérification intégrée de 1985 - 1986.

Direction générale des ressources humaines
En 1986 - 1987, la Direction générale des ressources humaines s'est surtout concentrée sur l'établissement d'un cadre de gestion destiné

à prévoir et à appuyer les changements susceptibles d'être apportés et à maintenir un climat de travail productif.

La réduction des effectifs, le transfert des programmes et la réorganisation du Ministère ont touché 1 247 employés, dont certains ont été déclarés excédentaires au cours de l'année financière. Le Ministère a assuré la continuité d'emploi à ces employés et a tenté de leur obtenir d'autres postes. Grâce à un programme novateur de réaménagement des effectifs, seulement 19 employés (1,5 pour cent de l'effectif) ont fait l'objet de mises en disponibilité involontaires, et la plupart de celles-ci tenaient à un manque de mobilité.

Les gestionnaires ont tenu les syndicat et les syndicats et les employés, bien au courant des changements qui s'opéraient. Les efforts déployés par la Direction générale pour fournir aux employés des services professionnels qui les aident à faire face à la situation ont permis de dissiper les craintes formulées relativement à la sécurité d'emploi.

Le Ministère a lancé deux nouveaux programmes avec l'objectif d'accroître au sein du personnel le nombre d'Autochtones, de femmes et de handicapés. Le premier est le Programme de débouchés pour les diplômés indiens et inuit, dont le but est de recruter les Autochtones qui viennent tout juste de recevoir un diplôme universitaire; le deuxième est un programme de formation destiné aux femmes qui ont en puissance les capacités voulues pour occuper des postes de cadre intermédiaire.

La Direction générale a continué à rationaliser ses opérations. En effet, elle a établi des descriptions de tâches génériques pour un grand nombre de postes de niveau supérieur dans les Régions, en vue de standardiser les organisations régionales; elle a lancé un projet d'amélioration de la dotation en personnel; et enfin, dans une Région, elle a mis en place un projet pilote portant sur la délégation des pouvoirs de dotation en personnel aux cadres hiérarchiques.

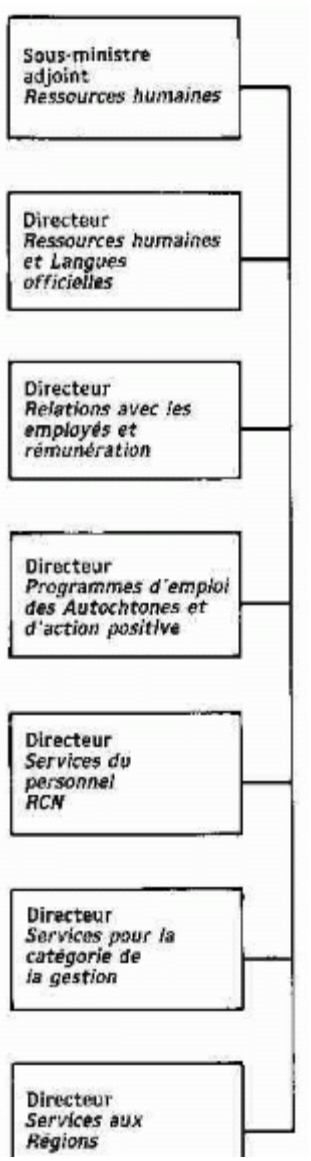

Répartition des employés prioritaires

MAINC 1986 - 1987

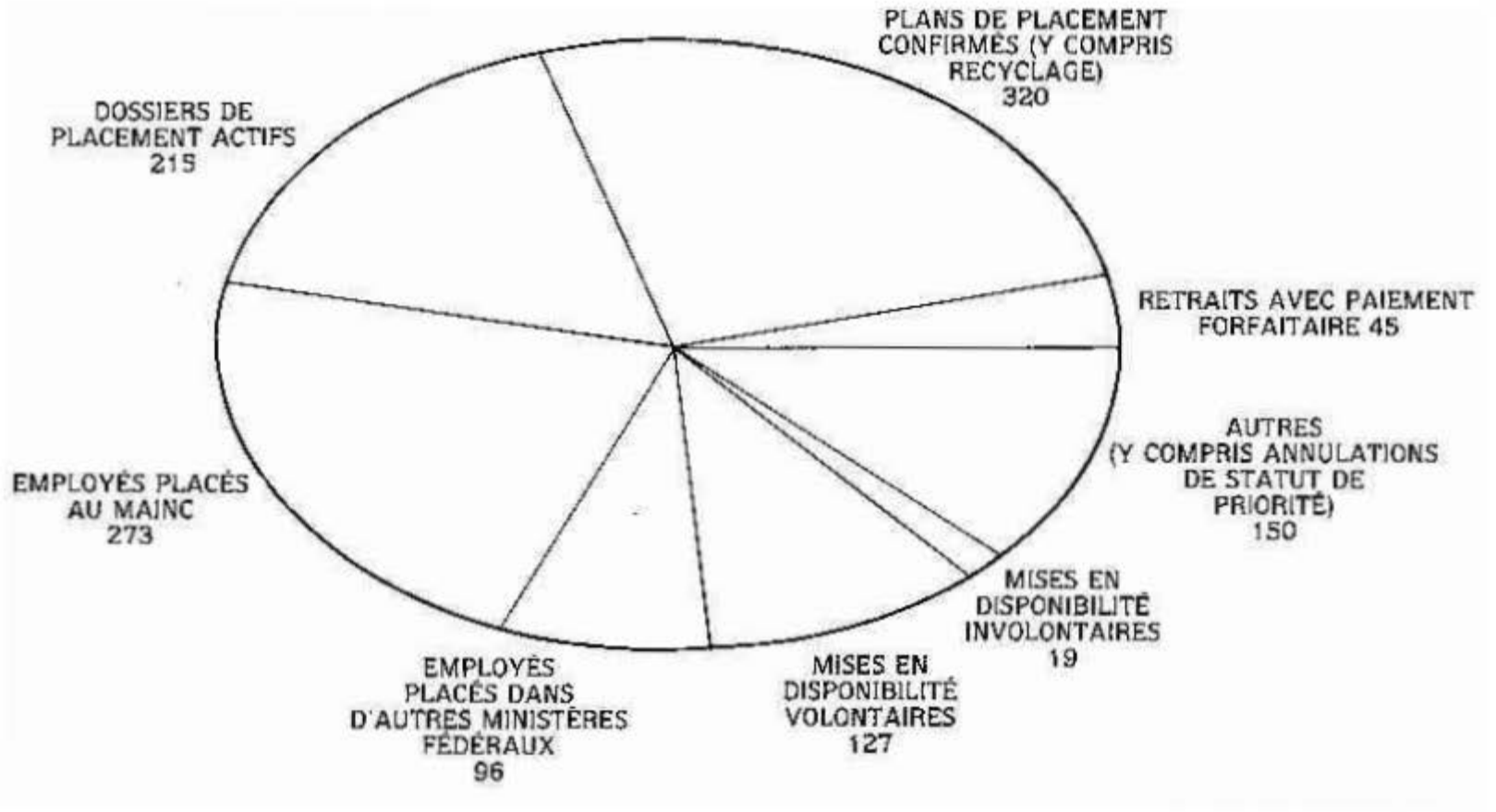

Direction générale des communications
Collaborant étroitement avec le cabinet du Ministre et les Programmes ministériels, la Direction générale a tenu les Autochtones, les habitants du Nord, les groupes spéciaux et le public au courant des activités entreprises par le Ministère. L'information a été diffusée grâce à des discours, des communiqués, des films, des expositions, des événements spéciaux et des publications.

La Direction générale a fourni un appui considérable au Bureau des relations fédérales-provinciales lors de l'organisation de la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones, qui a eu lieu les 26 et 27 mars. Elle a établi un programme de communication dont le but est de faire connaître la nouvelle politique des revendications territoriales globales, et a élaboré une trousse d'information ainsi que deux publications portant sur la conférence du Sommet et le Salon commercial des entrepreneurs autochtones, tenus du 23 au 27 juin.

La Direction générale a participé au montage de l'exposition s'intitulant « Voix de l'Arctique de l'Est », qui regroupait des écrits et des dessins originaux d'élèves autochtones.

Le public a été informé du transfert de responsabilités aux gouvernements territoriaux, tel que le transfert de la Commission d'énergie du Nord canadien et des programmes d'aménagement forestier et de gestion des feux de forêts'

La section responsable des demandes de renseignements du public a traité plus de 32 000 demandes d'information.

Dans le cadre de l'appui aux relations avec la presse, la Direction générale a produit, parmi bien d'autres publications, quelque 65 communiqués et discours.

Publications du Ministère
La Direction générale fournit au public de la documentation courante sur les programmes et les activités du Ministère. Les nombreuses publications qu'elle fait paraître portent sur des sujets aussi variés que les revendications, l'éducation et le développement économique des Autochtones. Elle garde en réserve des publications traitant des cultures autochtones et de l'évolution culturelle des Autochtones. Elle dispose également de publications portant sur la mise en valeur des ressources et sur la protection de l'environnement.

Parmi ces publications, mentionnons : En stock, un catalogue des publications destinées au grand public et actuellement disponibles; Les Indiens du Canada, une description de la culture et de l'histoire des Indiens du Canada, des origines à nos jours, Les Inuit, un exposé de la culture et de l'histoire des Inuit du Canada, des origines à nos jours; Le Nord, un texte donnant une information générale sur le Nord; La Politique des revendications territoriales globales, un aperçu de la nouvelle politique des revendications territoriales globales

du gouvernement fédéral; Dossier en souffrance, un exposé de la politique fédérale des revendications particulières; Études environnementales, une liste de plus de 30 études publiées par la Direction générale de la protection de l'environnement du Nord; Filmographie, une description des films qui peuvent être empruntés.

Direction générale des services de soutien à la haute direction

La Direction générale des services de soutien à la haute direction a été créée à la suite de la restructuration du Ministère qui a eu lieu à l'automne de 1985. Elle est le centre de liaison entre les Programmes et le cabinet du Ministre pour tout ce qui concerne les mémoires au Cabinet, les relations parlementaires, les exposés d'information, la correspondance et l'évaluation des programmes.

La Direction de la planification a fourni au Ministre, au Sous-ministre et au Comité de direction les conseils et les analyses dont a besoin le Ministère pour bien s'acquitter de ses responsabilités auprès du Cabinet et du Parlement. La section de la Planification a coordonné l'acheminement des mémoires au Cabinet et a veillé à la haute qualité de ces présentations. La section des Relations parlementaires a assuré l'appui au Ministre en coordonnant la préparation des réponses aux questions orales et écrites posées au Parlement et en les examinant, en rassemblant la documentation pour les débats et en préparant le Ministre et les hauts fonctionnaires qui doivent comparaître devant les comités parlementaires.

Le Secrétariat de la haute direction devait veiller à ce que l'on réponde en temps voulu et de façon exacte à toutes les lettres reçues par le Ministre et le Sous-ministre et aussi coordonner la préparation des notes d'information. Au cours de l'année, le Secrétariat s'est occupé d'environ 8 000 lettres et a préparé plusieurs centaines de notes d'information. Grâce aux nouvelles méthodes de secrétariat adoptées en mai dernier, on a pu rationaliser et accélérer le traitement de la correspondance.

La Direction de l'évaluation a effectué des évaluations en profondeur des programmes du Ministère. Plusieurs études ont été menées à terme, en particulier une évaluation du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes et du Programme d'aménagement des terres du Nord.

1986 - 1987 Une année de transition

PROFIL DU MINISTERE
FAITS SAILLANTS
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT
PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD
ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA
PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION
BUREAUX RÉGIONAUX

Bureaux régionaux

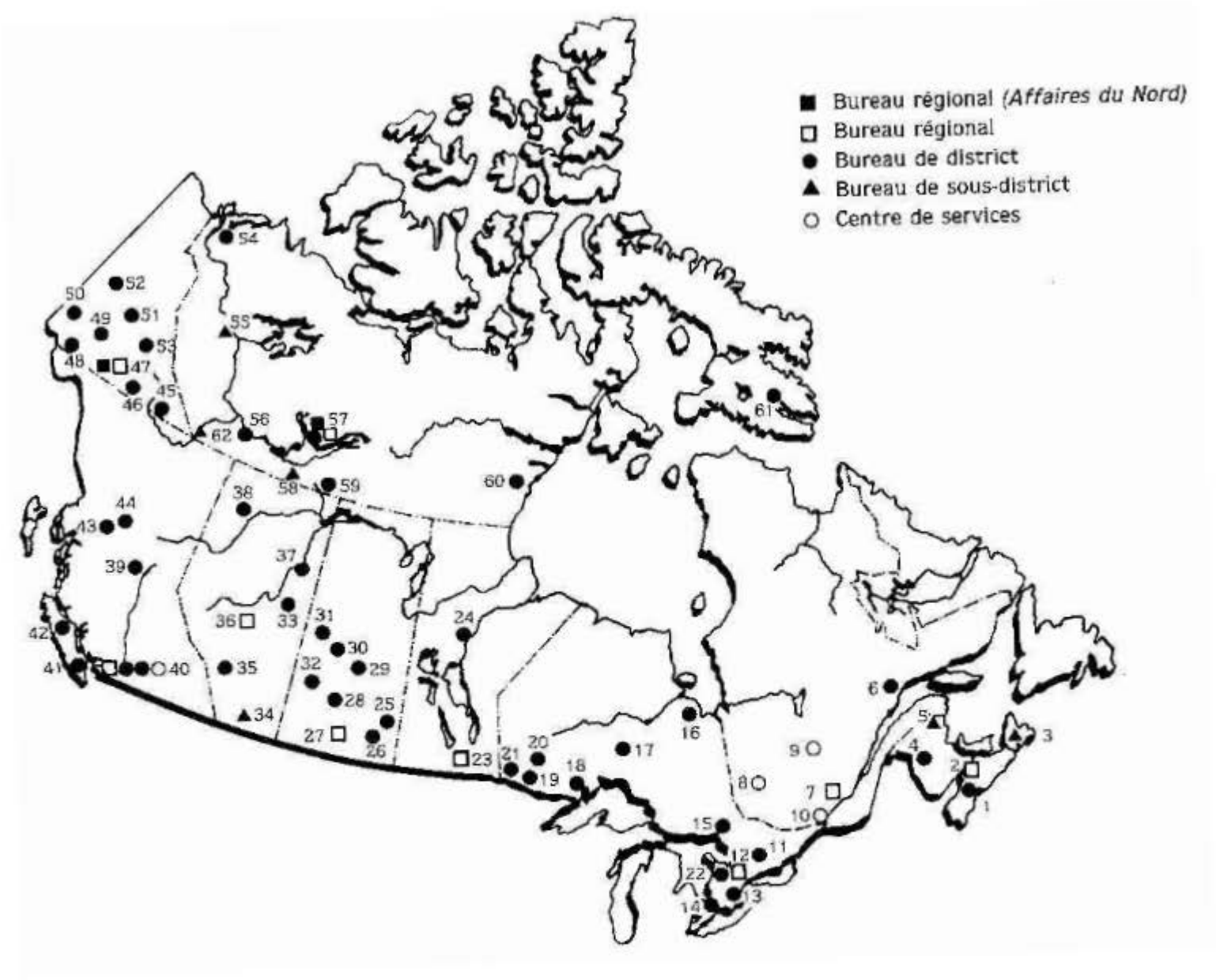

Région de l'Atlantique

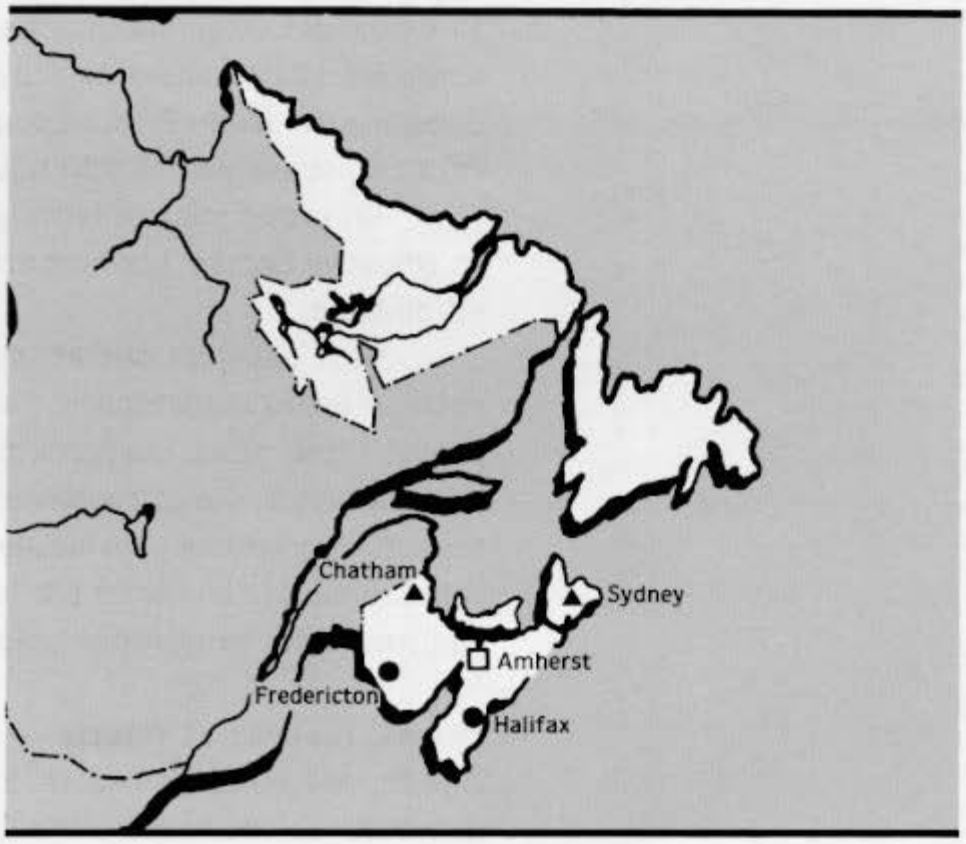

□ Bureau régional
● Bureau de district
▲ Bureau de sous-district

Développement économique

Le Programme de développement économique des Autochtones (PDEA) a approuvé le versement de quatre millions de dollars à la U Inooweg Inc. pour qu'elle mette sur pied une institution financière dirigée par les Indiens. Au Nouveau-Brunswick, le PDEA a approuvé 12 demandes de financement entraînant l'octroi de 510 000 $. Il a approuvé 12 demandes en provenance de la Nouvelle-Écosse et une demande de l'Île-du-Prince-Édouard, l'aide financière consentie s'élevant respectivement à 950 000 $ et à 130 000 $.

Un projet pilote d'entrepreneuriat pour les jeunes a été lancé en Nouvelle-Écosse. Dix-huit étudiants ont terminé leur stage avec un diplôme.

Cent délégués ont assisté à une conférence du Sommet des entrepreneurs autochtones, qui s'est tenue au Nouveau-Brunswick pendant trois jours. Les participants comprenaient, entre autres, des chefs de bande, des entrepreneurs, ainsi que des représentants de conseils, d'associations provinciales et de groupes de femmes autochtones. Financée en partie par le PDEA, cette conférence comportait également des expositions présentées par le secteur public et privé.

Terres, revenus et fiducie À la fin de l'année financière, 3 072 personnes avaient présenté des demandes en vue de recouvrer leur statut d'Indien et 1 142 personnes avaient été inscrites ou réinscrites. La population indienne inscrite de la Région a ainsi augmenté de 8 p. 100.

La Région a engagé la somme de 1,2 million de dollars pour la prestation de services aux conseils de bande et aux particuliers qui ont recouvré leur statut d'Indien et qui vivent à l'extérieur des réserves.

Disposant d'un budget de 146 000 $ fourni par le Service canadien des forêts, l'expert-forestier régional a vu à l'élaboration de plans d'aménagement forestier et de construction de routes d'accès aux réserves indiennes situées dans la Région de l'Atlantique. Une contribution de plus d'un million de dollars a été versée aux conseils de bande pour la création de projets de formation.

Développement social

En 1986 - 1987, les 11 organismes d'aide à l'enfance et à la famille qui sont dirigés par des Indiens ont mis l'accent sur les services de prévention; ils ont ainsi permis de réduire d'environ 7,1 p. 100 le nombre moyen de journées de soins dispensés aux enfants, par rapport à l'année financière précédente.

Le Bureau régional a terminé une étude du Programme régional d'aide sociale et des dispositions ont été prises pour que les tarifs et règlements provinciaux en vigueur soient appliqués au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Région du Québec

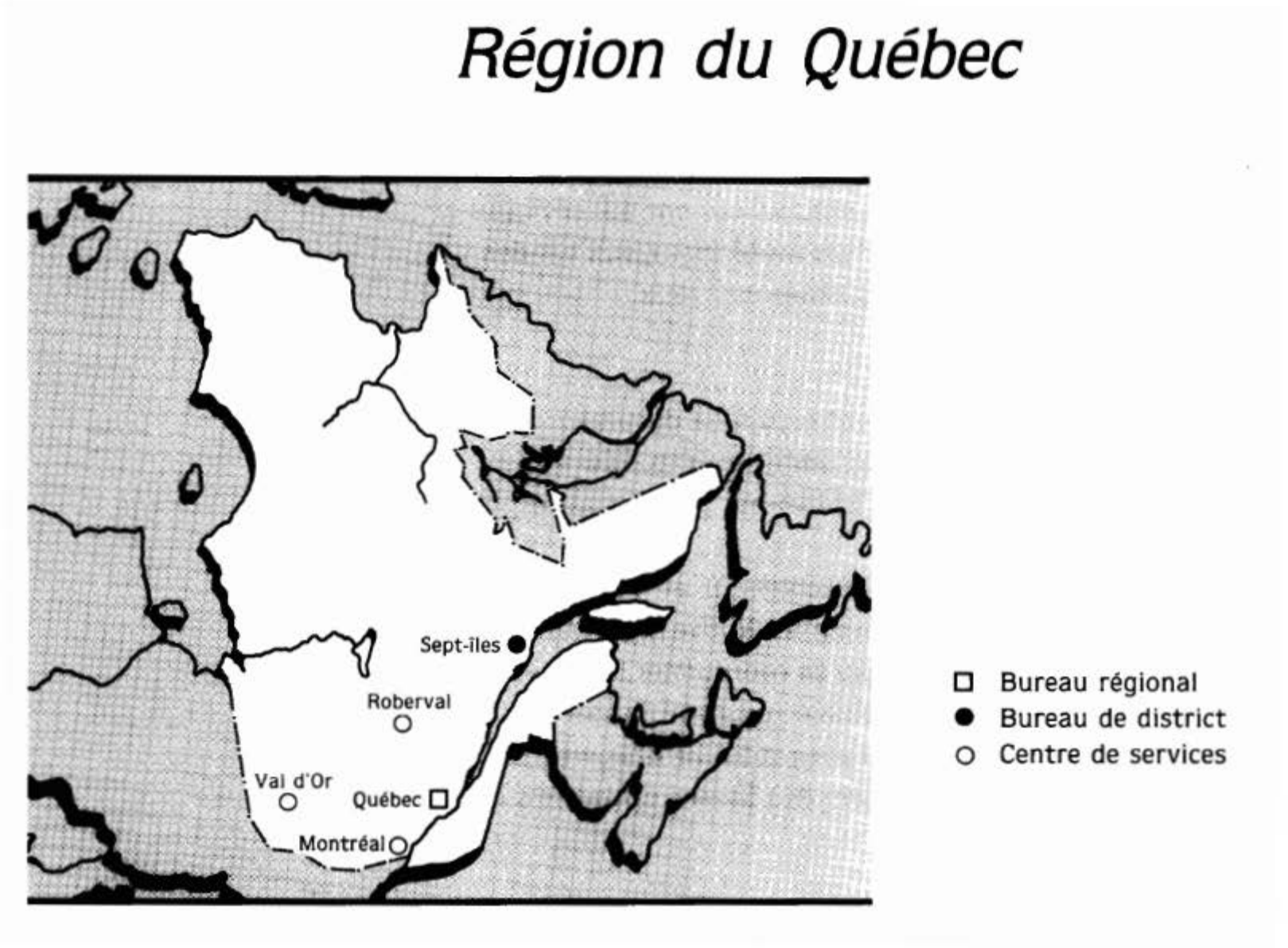

Le Comité interministériel du développement économique des Autochtones a été rétabli, assurant ainsi une participation maximale de la part de tous les ministères et organismes fédéraux intéressés. Trois projets ont été soumis à L'étude de ce comité.

Quatre agents ont été détachés auprès du Programme de développement économique des Autochtones (PDEA); leur tâche consistait à aider à l'élaboration de projets visant à accroître l'autonomie des Autochtones au niveau local. On a approuvé une contribution de 4,3 millions de dollars destinée à financer 16 projets. Plus de 230 emplois ont pu ainsi être conservés.

Trente camps de piégeage permanents et cinq mini-pourvoiries ont été mis sur pied; dans le secteur de la foresterie, environ 67 années-personnes ont été créées ou maintenues. Signalons que la superficie des terres occupées ainsi que la production de fourrures ont augmenté de 10 p. 100 et que, par ailleurs, 150 projets de création d'emplois ont été approuvés, engendrant ainsi 731 emplois.

Terres, revenus et fiducie À la fin de l'année financière, 4 622 demandes de réinscription concernant 8 881 personnes avaient été reçues. Il est à noter que 2 758 de ces demandes ont été traitées et que 3 278 personnes se sont vu attribuer le statut d'indien.

Le Bureau régional s'est occupé de plus de 250 dossiers actifs se rapportant à des successions. Sur ce nombre, 167 touchaient des successions qui n'avaient toujours pas été réglées cinq ans après le décès d'un particulier ou trois ans après l'ouverture du dossier.

Services aux Indiens
Des ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF) ont été négociées avec la bande de la rivière Désert et les Escoumins. Des discussions ont été entreprises avec deux autres bandes relativement à la conclusion d'ententes semblables.

Quatre classes de niveau secondaire ont été établies à Natashquan, à Sept-fies et à Betsiamites, et un nouveau cours d'introduction au droit conçu pour les étudiants autochtones a été offert au Conseil algonquin de l'Ouest du Québec. Par ailleurs, 11 personnes ont reçu des diplômes d'entrepreneuriat dans le cadre du programme « Jeunes entrepreneurs autochtones » et environ 100 étudiants ont bénéficié d'une formation professionnelle.

Un foyer de groupe a été établi dans la réserve de Restigouche. Mentionnons que le taux d'occupation moyen des logements enregistré dans la Région à la fin de l'année financière était de 4.3 personnes, comparativement à celui de 5, 1 signalé pour le reste du Canada en 1985 - 1986.

Région de l'Ontario

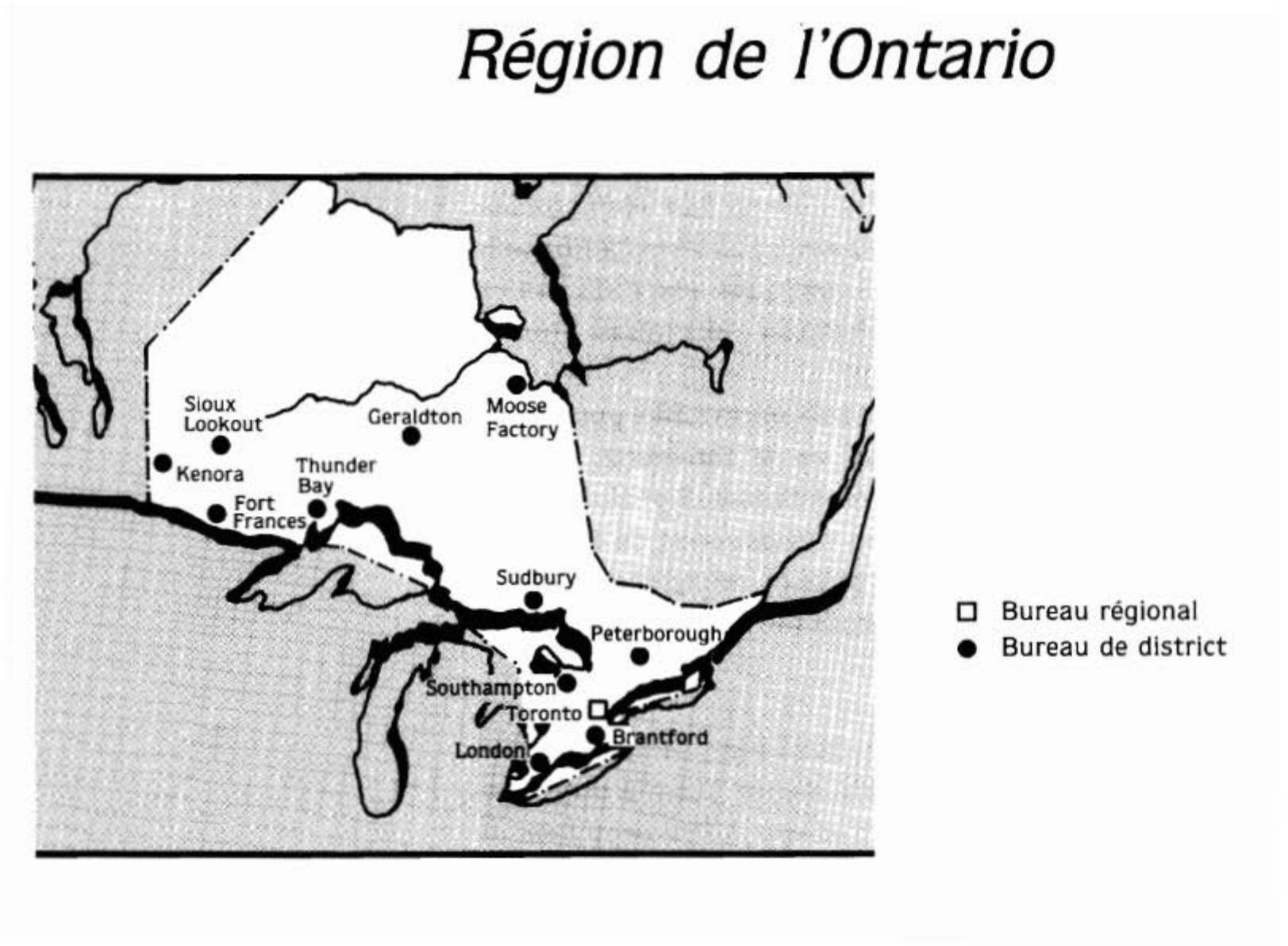

entente déjà conclue sur les terres. On a continué à négocier la question de l'autonomie gouvernementale avec la Nation nishnawbe-aski, qui représente 42 collectivités indiennes au nord de l'Ontario.

Terres, revenus et fiducie

Le Ministère a mené à bien des négociations tripartites visant l'adoption d'une nouvelle loi habilitante qui permettrait de remplacer l'Entente sur les terres indiennes conclue avec l'Ontario en 1924. En vertu de cette loi, quelque 250 000 acres de terres seraient susceptibles de redevenir des terres de réserve.

La Région a versé la somme de 250 000 $ au Conseil tribal des Chefs et conseils unis de l'île Manitoulin, aux bandes de Garden River, de Whitefish River et de Sarnia, ainsi qu'aux bandes des Batchewanas et des Saugeens, pour qu'elles puissent négocier le retour de terres cédées non vendues.

En outre, les discussions se sont poursuivies avec la bande des Six-Nations au sujet de la démarcation des limites. On s'est également tenu en relation avec le Bureau régional de l'Ontario du ministère de la Justice, relativement aux poursuites intentées par les Saugeens en ce qui concerne la question de délimitation, et par les Shawanagas à propos de la controverse sur les routes.

Dans le cadre du Programme d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources, la Région a fourni une aide financière totale de 783 000 $ à 17 bandes et conseils tribaux. Parmi les projets financés, mentionnons notamment les négociations entreprises par la bande de Serpent River pour que soit nettoyé l'emplacement de la Cutler Acid qui se trouve dans la réserve. On a procédé à la mise en oeuvre d'un plan de gestion qui comporte l'enlèvement des déchets industriels, leur évacuation dans un lieu approuvé par le gouvernement provincial et la remise en état des terres touchées.

La bande de Nipissing a reçu une somme de 25 000 $ qui doit lui permettre de gérer des terres en vertu des articles 53 et 60 de la Loi sur les Indiens.

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie a veillé à ce que toutes les demandes de réinscription présentées en vertu de la Loi C-31 soient traitées. Mentionnons que 11 975 demandes ont été présentées par des personnes désireuses d'être réintégrées dans leurs droits et que l'on a reconnu le statut d'Indien à 5 649 personnes. Une aide financière a également été fournie aux bandes voulant établir leur propre code d'appartenance.

Développement économique

Le Programme de développement économique a continué à favoriser la création d'emplois pour les Indiens de l'Ontario.

Par ailleurs, 224 bandes et particuliers ont été financés dans le cadre de projets communautaires à caractère économique, ce qui a permis de créer ou de maintenir des emplois pour 1 570 personnes. Une aide à la formation en milieu de travail a été fournie à 212 personnes. En outre, 659 personnes ont obtenu un emploi grâce à plus

de 100 projets de création d'emplois. Enfin, la Section du développement d'entreprises et des institutions financières a permis l'établissement ou le maintien de 58 commerces.

Dans le cadre du Programme de développement économique des Autochtones (PDEA), le ministère de l'Expansion industrielle régionale a approuvé un fonds de prêt et de garantie d'emprunt s'élevant à 2,8 millions de dollars, à l'intention des fermiers indiens du sud de l'Ontario. Le Programme des agriculteurs indiens de l'Ontario devait administrer ce fonds pour une période de trois ans, avec l'aide.financière du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le PDEA a consenti à l'octroi d'une contribution semblable, au montant de sept millions de dollars, qui doit être versée au Fonds de développement des Nishnawbe-Aski, à l'intention des bandes assujetties au Traité n° 9.

Le PDEA a accepté de financer 14 des 35 projets soumis, la somme totale versée étant de 14,7 millions de dollars.

L'Association des réserves pour le développement socio-économique a consenti des prêts s'élevant à un total de 414 000 $ à 48 entreprises, créant ou maintenant ainsi 44 emplois à temps plein et 38 emplois à temps partiel.

Le Programme d'exploitation des terres forestières des Indiens, qui s'inscrit dans le cadre de la réorganisation, achève sa deuxième année d'activité. On dresse actuellement des plans en vue de créer un conseil d'administration indien et d'accroître le nombre de membres du comité consultatif technique du programme.

En collaboration avec l'Université Lakehead, l'Agence de développement de la production du riz sauvage en Ontario a mis en oeuvre un programme qui a permis d'identifier plus de 200 lacs pouvant se prêter à la production de riz sauvage en Ontario. L'Agence a présenté des étalages publicitaires au Sommet des entrepreneurs autochtones, à l'exposition nationale canadienne (CNE) à Toronto, et au Green Week Show qui s'est tenu à Berlin, en Allemagne.

En vertu de l'Entente d'exploitation des ressources conclue entre le Canada et l'Ontario, 500 000 $ ont été affectés à quelque 25 projets mis sur pied par les Indiens dans divers secteurs de l'exploitation des ressources naturelles. Cette entente de cinq ans a pris fin en 1986 - 1987 et des négociations ont été entreprises en vue de la reconduction de cette entente pour une même période.

Éducation

Le 1er septembre, le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'éducation spéciale dans toutes les écoles fédérales de la Région. Grâce à une planification globale et complète, ce programme offre une aide spéciale aux élèves en difficulté qui, autrement, ne pourraient tirer aucun avantage d'un enseignement ordinaire.

La Région a fourni une aide financière à certaines bandes pour qu'elles étudient et établissent un cadre dont les structures permettront aux bandes d'administrer des écoles dirigées localement, à Wikwemikong, Akwesasne, Big Trout Lake, Gull Bay, Birch Island et Grassy Narrows.

Une formule de financement des écoles administrées par les bandes a été établie et appliquée dans le cas d'environ 15 bandes de l'Ontario.

En collaboration avec le First Nations Technical Institute, la Région a mis en place un système d'information sur l'éducation post-secondaire, qui doit desservir 11 districts et 26 bandes.

Développement social

Au cours de l'année 1986 - 1987, trois bandes ont pris en main le Programme fédéral d'aide sociale. Ainsi, 76,2 p. 100 des bandes de l'Ontario étaient chargées d'administrer ce programme pendant cette année.

Quatorze autres bandes ont conclu des ententes officielles d'aide à l'enfance, de telle sorte que des organismes dirigés par des Indiens ont, cette année, assuré des services à 44 p. 100 des bandes de l'Ontario. Par ailleurs, 24 autres bandes ont entrepris le travail de planification nécessaire à la création d'agences d'aide à l'enfance.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

La Section du soutien des bandes a publié un manuel présentant une politique globale relative au processus de gestion et de contrôle des accords de contribution, ainsi que des lignes de conduite et des directives sur la gestion des contributions et sur l'examen des vérifications.

Mentionnons que 90 p. 100 des bandes de l'Ontario ont pris part à des séances d'orientation portant sur les Modes optionnels de financement (MOF). Des travaux préparatoires détaillés ont été entrepris de concert avec deux bandes.

À la suite de l'inondation qui s'est produite en mai 1986, la bande de Winisk a été réinstallée à Peawanuck. Le Ministère et la bande y ont construit des logements permanents et ont aménagé des installations électriques. Heureusement, lorsque le désastre est survenu, la collectivité et le Ministère avaient déjà dressé un plan de réinstallation de la communauté.

Gestion et administration du Programme

Le Secrétariat de la haute direction est devenu pleinement opérationnel au cours de l'année financière. Le Secrétariat a joué un rôle convergent de direction centrale pour la Région. En effet, il a coordonné l'élaboration du plan de transfert des responsabilités au Conseil des chefs, qui constitue le plan de transfert de la Région de l'Ontario. Il a également prêté son assistance à l'établissement de plusieurs mécanismes de gestion.

Désirant renforcer la gestion financière et la reddition de comptes, la Région a mis sur pied un Comité d'examen des finances chargé de veiller à ce que soit mise en oeuvre une conformité au sein du Bureau régional.

Région du Manitoba

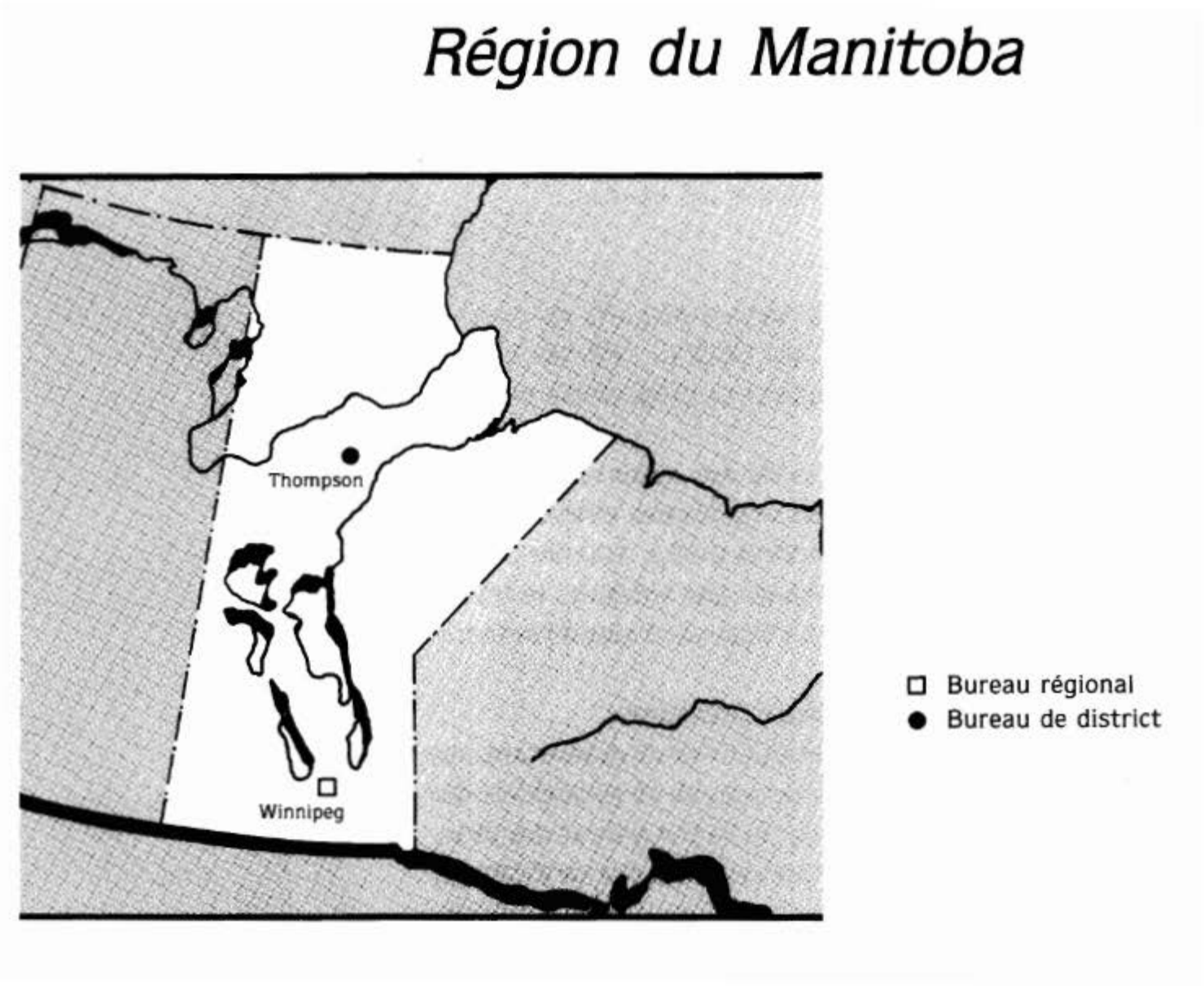

bandes, par deux conseils tribaux représentant 11 bandes, et enfin, par les Nations dakotas du Canada, lesquelles représentent cinq bandes du Manitoba et quatre bandes de la Saskatchewan. Un appui financier a été accordé à quatre de ces propositions pour les acheminer vers l'établissement d'ententes cadres. Des négociations sur les MOF se sont tenues avec trois bandes et un conseil tribal.

Développement économique

Une somme de près de cinq millions de dollars a été fournie à 147 petites entreprises. Par ailleurs, 84 prêts commerciaux d'une valeur de 1,8 million de dollars et trois garanties ministérielles accordées en vertu de la Caisse d'expansion économique des Indiens ont donné lieu à l'attribution additionnelle d'un financement de neuf millions de dollars par le gouvernement et par le secteur privé au profit des entrepreneurs autochtones.

Dans le cadre du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, 121 projets ont été financés grâce à l'apport de 3,123 millions de dollars. À la fin de l'exercice, 560 Indiens avaient participé à des cours de formation.

En sa qualité de défenseur des projets des Indiens, la Région du Manitoba a sollicité des fonds en vertu du Programme de développement économique des Autochtones (PDEA). Le Manitoba a dirigé trois projets à partir desquels s'établirent des relations de travail avec le PDEA. De cette façon, 11 projets, d'une valeur de 7,5 millions de dollars, ont été financés avec la participation du PDEA pour un montant s'élevant à 4,7 millions de dollars. Des ressources provenant de l'extérieur ont également contribué à la planification du développement économique des conseils tribaux et de leurs collectivités au cours de l'année 1986 - 1987.

Bureau de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources du Manitoba (BERERM)

En 1986, les bandes visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba (CITN) ont reçu 7,8 millions de dollars pour achever la conception des réseaux d'égouts et de distribution de l'eau qui étaient prévus, ainsi que la construction de quatre usines de traitement des eaux. Afin de faciliter l'installation des réseaux d'égouts et de distribution de l'eau, le Canada a consenti à offrir aux collectivités signataires de la CITN une somme supplémentaire de cinq millions de dollars, à des fins de logement, sur une période de trois ans à partir de 1987 - 1988.

Le Ministère a reçu l'autorisation d'engager, avec les bandes signataires de la CITN, avec l'Hydro-Manitoba et avec la province du Manitoba, des discussions sur les moyens d'accélérer la mise en application de la Convention. Au cours de l'année, il a fourni aux bandes en question des fonds de soutien organisationnel de l'ordre de 1,7 million de dollars, en vue de participer au processus de mise en application. De plus, à titre d'organisme fédéral principal, le Ministère a signé une entente quadripartite sur le paiement des frais judiciaires, a appuyé l'établissement d'un Comité consultatif des programmes sur

l'environnement, représentant les quatre parties, et a participé à l'approbation d'une somme de 700 000 $ dans le cadre des programmes fédéraux de protection de l'environnement reliés aux collectivités signataires de la CITN.

Le BERERM a également offert aux autres bandes du Manitoba près de 500 000 $ ainsi qu'une aide technique pour qu'elles puissent s'occuper de questions telles que les obligations provinciales en suspens dans le cadre du projet hydro-électrique de Grand Rapids, les activités hydro-électriques du gouvernement de la Saskatchewan touchant un certain nombre de bandes du Manitoba, et enfin, le projet Polder III situé à Le Pas.

Terres, revenus et fiducie

Le Canada et le Manitoba ont conclu une entente sur les modalités de-transfert, d'un gouvernement à l'autre, des terres de la Couronne à mettre de côté à titre de réserves indiennes. Éducation

Il a été mis au point un plan de construction d'écoles, échelonné sur une période de 10 ans, qui comporte un classement prioritaire des installations du Manitoba, ainsi que les exigences requises en matière d'intégration scolaire. Le plan devra permettre au Ministère et aux bandes de planifier plus efficacement la construction d'écoles.

Grâce à l'appui régional accordé aux conseils tribaux dans le domaine de l'éducation spécialisée, un programme complet et détaillé de testage, mis en oeuvre dans les écoles administrées par les bandes, a donné lieu à l'élaboration d'un programme d'orthopédagogie conçu de façon à répondre aux besoins particuliers de chaque élève. Les étudiants inscrits dans les écoles fédérales ont également bénéficié d'un programme intégral de testage et d'orthopédagogie.

Huit ententes tripartites touchant les frais de scolarité ont été signées avec les bandes indiennes et les autorités scolaires, ainsi qu'avec les divisions scolaires provinciales, en vue de permettre aux étudiants indiens d'accéder à une gamme complète de services et de programmes d'enseignement.

Un rapport intitulé « lndian Education and Change : An Analysis of Evaluation of lndian Schools in Manitoba » a été produit en vue de fournir aux bandes des renseignements sur la façon de procéder à l'évaluation de leurs programmes d'éducation.

Développement social

Les ententes cadres tripartites sur l'aide à l'enfance ont été prolongées jusqu'à l'année 1986 - 1987. Le budget de 14,3 millions de dollars affecté à l'aide à l'enfance a permis à six organismes indiens de fournir à toutes les bandes du Manitoba des services prévus par la province en vertu de la Loi sur les services à l'enfant et la famille. L'augmentation de 1,7 million de dollars du budget des organismes indiens a donné lieu à la prestation de services supplémentaires de supervision professionnelle, ainsi qu'à l'affectation de ressources aux comités locaux d'aide à l'enfance.

Au cours de l'année 1986 - 1987, les Indiens ont administré 92 p. 100 du programme de soutien du revenu. Les bandes ont géré 79 p. 100 du budget affecté aux besoins essentiels des réserves, pourcentage comparable à la moyenne nationale.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

Le processus régional d'affectation des dépenses en capital a été restructuré de façon à permettre une distribution plus équitable des fonds. Grâce à ce processus, les bandes exercent un plus grand contrôle sur la répartition du budget.

La Région a obtenu des fonds en sus des crédits ordinaires pour la construction d'unités de logement destinées à accueillir les nouveaux membres inscrits en vertu de la Loi C-31.

Une plus grande priorité a été accordée à la lutte contre l'incendie dans le plan quinquennal d'immobilisations de la Région. Il est prévu que d'ici l'année 1990 - 1991, toutes les collectivités devront disposer de moyens d'intervention contre l'incendie, projet d'un coût estimatif de 6,5 millions de dollars.

Services techniques

Les préparatifs du transfert des services de génie et d'architecture au ministère des Travaux publics étaient amorcés au 1er avril 1987. À la suite de ce changement, la sous-section devait modifier son orientation pour passer, d'un assemblage de diverses responsabilités attenantes aux programmes et de caractère technique, à des activités purement techniques.

Le projet East Manitoba Landline, offrant un service hydroélectrique à trois collectivités éloignées, a été mené à terme. Les travaux de conception des projets d'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'égouts, destinés aux cinq bandes visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba, ont commencé. Les travaux de construction de l'ordre de 53 millions de dollars entrepris dans le cadre de six projets scolaires se sont poursuivis.

La direction de 11 postes de gardien d'écoles fédérales a été transférée aux bandes. Par ailleurs, le personnel de la sous-section régionale des services techniques a été réduit, conformément au plan de réduction des effectifs et en prévision de la prise en charge par les conseils tribaux des responsabilités relatives aux services techniques.

Gestion et administration

Un protocole d'entente, ayant en vue d'examiner les liens qui existent entre le Ministère et les chefs représentant les signataires du protocole, a été signé en septembre par le Ministre, par le Manitoba Keewatinowi Okimakanak, par]'Assemblée des premières nations de la région du Sud-est et par le Conseil tribal de la région de l'Ouest. L'objectif essentiel du protocole est de réviser et d'élaborer les politiques et les programmes du Ministère dont les premières nations indiennes du Manitoba pourront tirer profit.

Des discussions sur l'autonomie gouvernementale des Indiens ont également été engagées avec le bureau provincial du ministre des Affaires du Nord.

La réduction des effectifs et le transfert des responsabilités se poursuivent à l'échelon régional. La Région a transformé en centre consultatif le seul Bureau de district qui lui restait.

Région de la Saskatchewan

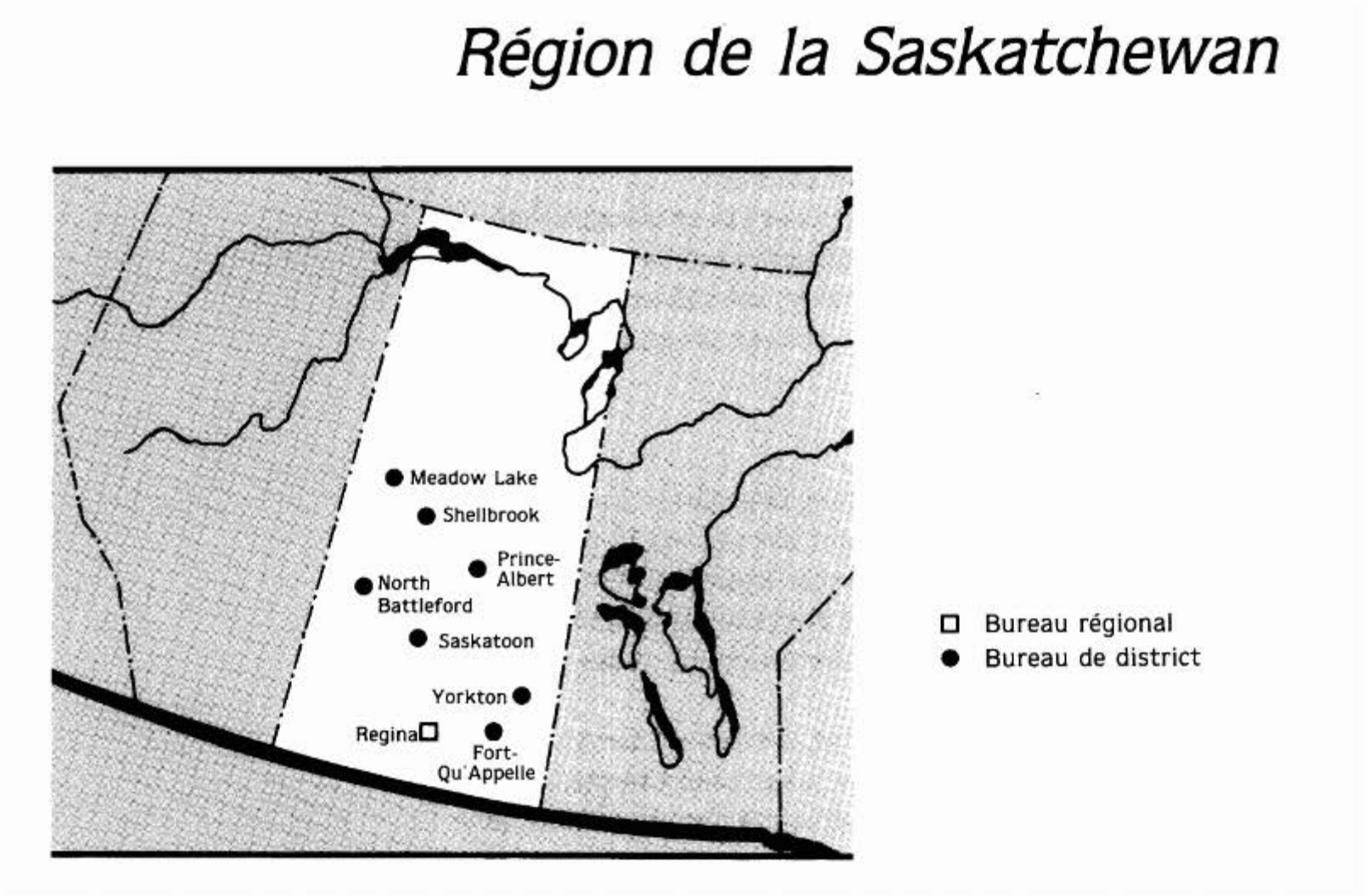

Différentes formules de financement ont servi à la distribution des fonds destinés à l'enseignement élémentaire et secondaire dans toute la Région. En collaboration avec le Saskatchewan Indian Community College et les sept organisations des chefs indiens de district, une base de données de marché, axée sur les ressources humaines et la main-d'oeuvre, a été conçue et mise en place. Cette base de données permet de déterminer les ressources humaines susceptibles de répondre aux demandes de main-d'oeuvre.

Grâce au Programme des jeunes entrepreneurs, des jeunes Indiens se sont familiarisés avec le milieu des affaires de la Saskatchewan, participant ainsi au lancement de 10 nouvelles sociétés. Ce programme offre aux jeunes entrepreneurs une formation en gestion et des cours sur l'industrie du tourisme.

Le modèle de transfert des programmes gouvernementaux au contrôle des Indiens, élaboré l'année dernière, a été renforcé. Les Indiens ont pris en main l'administration de quatre écoles.

Au total, 353 projets ont été entrepris en vue d'améliorer la qualité de vie dans les collectivités indiennes. Ces projets comprenaient entre autres la construction de trois casernes de pompiers et l'installation ou le prolongement de 15 réseaux communautaires de distribution de l'eau et d'égouts.

Parmi les initiatives prises par le Secteur du développement économique au cours de l'année, mentionnons le financement de 23 projets dévaluation des répercussions de l'exploitation des ressources (ERER). Dans le cadre du Programme assistance-travail, 73 projets ont été appuyés par 39 bandes, l'administration de ces projets continuant d'être transférée du Programme de développement social aux districts. Par ailleurs, 66 projets de création d'emplois reliés au Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes ont donné lieu à la création de 874 emplois. Enfin, 137 projets d'entreprises indiennes ont été financés et 132 entreprises ont été coordonnées par des organismes de soutien, créant ainsi un total de 174 emplois.

Région de l'Alberta

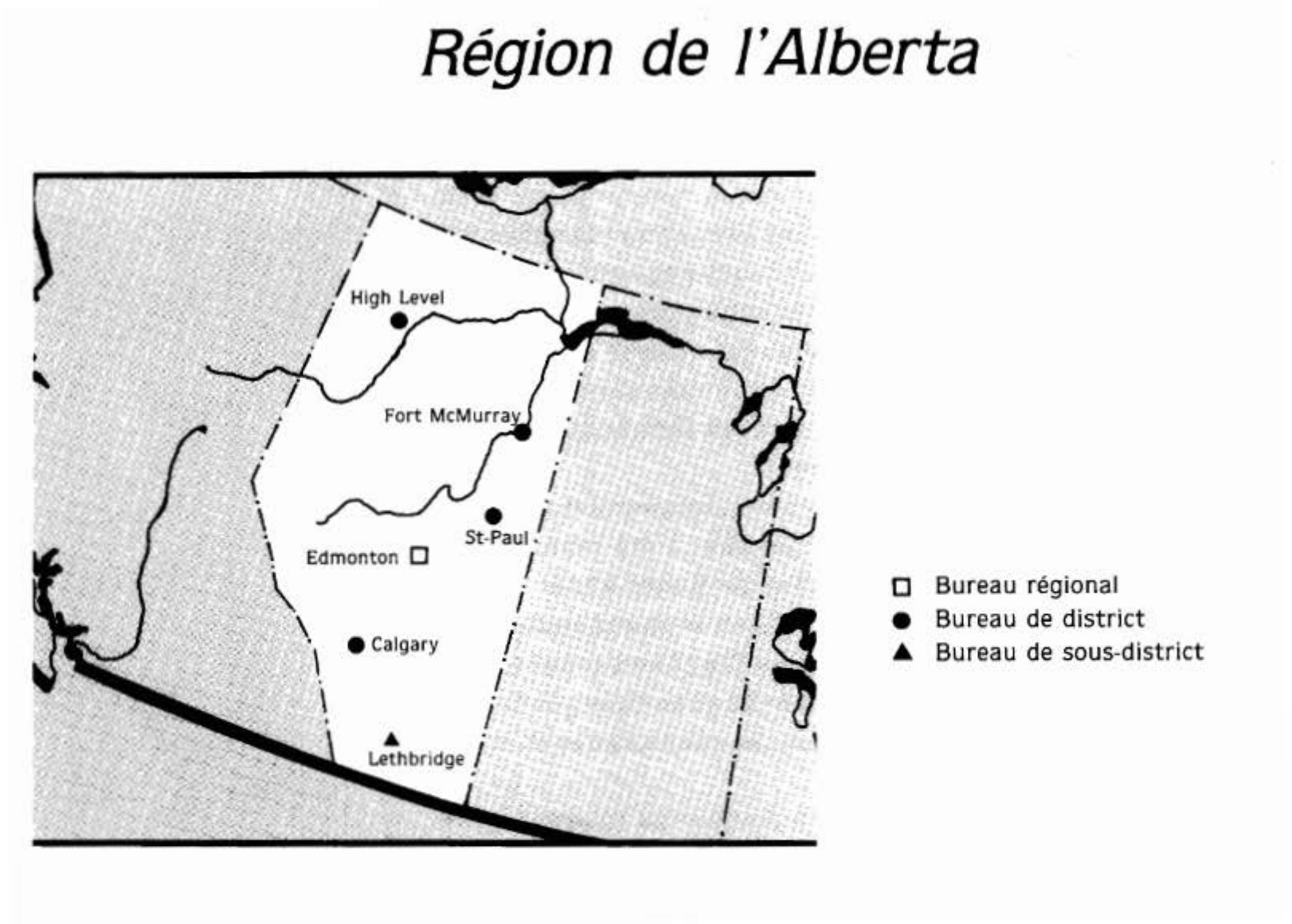

boration en matière de développement des Autochtones, signé précédemment par le Canada et l'Alberta.

Développement social

Une somme totale de 992 652 $, représentant près de 4 p. 100 du budget d'aide sociale, a été affectée à la création d'emplois et à la formation. Cette contribution a donné lieu à la réalisation de 95 projets et à la création d'emplois équivalant à 1986 mois-personnes. L'administration du Programme d'aide sociale a été confiée à cinq bandes, ce qui porte à 31 le nombre de bandes à assumer ces fonctions en Alberta. Des consultations ont été amorcées avec toutes les bandes de la province afin de traiter les questions découlant des politiques et des procédures en matière d'aide sociale.

De plus, la Région a soutenu les initiatives prises dans le domaine de la formation paraprofessionnelle en vue d'appuyer le transfert des programmes gouvernementaux aux bandes indiennes. Dans le cadre de ce programme, 24 étudiants indiens ont obtenu un diplôme.

Des ententes sur l'aide à l'enfance, représentant environ un million de dollars chacune, ont été conclues avec le Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves et avec l'organisme chargé de la prestation des services par le Conseil tribal de Yellowhead. Ces accords ont abouti également à l'établissement d'un programme de formation en service social, d'une durée de deux ans, permettant d'offrir aux diplômés un certificat de travailleur social. Éducation

Les écoles fédérales établies dans les réserves de Heart Lake, de Morley et des Piégans ont été transférées à l'administration locale. Environ 42 p. 100 des budgets des écoles élémentaires et secondaires, soit 24 millions de dollars, ont été administrés par les bandes. Parallèlement, à peu près 51 p. 100 du budget régional affecté à l'enseignement post-secondaire a été administré localement.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

Durant l'année, les services d'entretien des écoles ont été transférés à la tribu des Gens-du-Sang, la plus grande réserve du Canada. Une nouvelle formule régionale d'affectation des fonds d'immobilisations et de logements aux bandes a été adoptée.

Dans le cadre du Programme de perfectionnement des cadres indiens, trois projets pilotes ont été élaborés; ces projets comprenaient notamment l'analyse des besoins en matière de compétences caractéristiques des différents postes de gestion des bandes et la prestation de cours de formation en gestion à 40 gestionnaires indiens. De plus, conformément au programme, on a procédé à la production d'un manuel d'orientation qui a été distribué aux membres et aux conseils de bande. Le Programme d'aide aux gestionnaires indiens a contribué au placement de 16 étudiants. Plus de 30 bandes ont participé à des séances d'orientation au cours desquelles les Modes optionnels de financement ont fait l'objet de discussions.

Autonomie gouvernementale
Sept bandes et un conseil tribal ont présenté des propositions en matière d'autonomie gouvernementale ou ont participé à des discussions à cet égard. Des propositions officielles ont été soumises par les bandes indiennes des Pieds-Noirs, des Sarcis, de Saddle Lake, de Frog Lake, de Kehewin et de Tallcree.
Développement économique
Les démarches en vue du renouvellement de]'Entente Syncrude d'une durée de 10 ans ont été amorcées. Les améliorations prévues comprennent la participation de la province et du ministère de l'Emploi et de l'immigration.

Grâce à l'appui de la Région, deux institutions régionales ont bénéficié de mises de fonds en vertu du Programme de développement économique des Autochtones, augmentant ainsi de 15 millions de dollars les fonds réservés au développement économique des Indiens de l'Alberta. Le projet d'amélioration des ressources renouvelables et de l'habitat de Fort Chipewyan a été lancé; il prévoit la submersion des zones séchées de terres anciennement humides, l'amélioration du bétail et l'examen des possibilités qu'offre l'industrie du riz sauvage.

La Région a adopté deux modèles applicables au projet pilote national des jeunes entrepreneurs : l'un en collaboration avec la Banque fédérale de développement, et l'autre en collaboration avec le Conseil tribal de Yellowhead.

Terres, revenus et fiducie
On a réussi à assurer la liaison avec l'Office of the Public Trustee en ce qui concerne la compétence en matière de successions.

Des examens et des révisions en profondeur ont été entrepris en ce qui concerne les permis agricoles des Piégans et des Gens-du-Sang. La bande Alexander a assumé la responsabilité de la gestion des terres en vertu de la Loi sur les Indiens et un atelier a été organisé sur ce thème et présenté à toutes les bandes de l'Alberta.

Un atelier sur la Loi C-31 a été organisé dans la Région. Un nombre considérable de demandes d'admission et de renseignements relatives à la Loi C-31 ont été reçues; environ 10 000 demandes de certificats de statut d'Indien ont été traitées. L'administration des effectifs a été transmise à six bandes, ce qui porte à 20 le nombre total de bandes disposant de ce pouvoir. Le Ministère administrait les effectifs de 21 bandes.

Dans le secteur des fonds des bandes, 312 demandes découlant de résolutions du conseil de bande (RCB) et totalisant 260 millions de dollars ont été traitées. De plus, la Région a administré une somme totale d'environ 1,3 milliard de dollars, soit 95 p. 100 de tous les fonds des bandes du Canada, et a géré ou contrôlé 120 distributions par tête destinées à plus de 27 000 membres. Vingt-six élections au sein des bandes ont été validées et des paiements visés par des traités ont été versés à 49 000 membres de bandes.

Région de la Colombie-Britannique

Région de la Colombie-Britannique

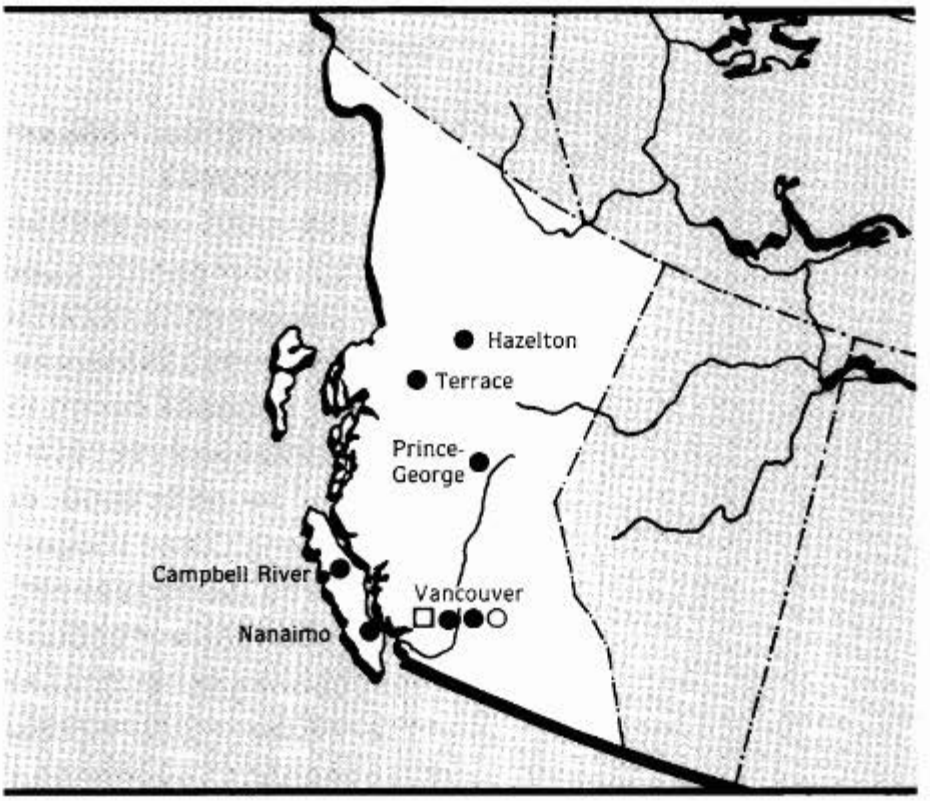

- ☐ Bureau régional
- ● Bureau de district
- ○ Centre de services

Des discussions ont été engagées avec plus de 30 bandes et conseils tribaux. Cinq de ces groupes ont entrepris les activités proposées dans le domaine du développement et trois ont reçu des fonds.

Les discussions qui ont eu lieu avec le ministre provincial des Finances ont abouti à la remise à la bande de Kamloops d'une somme de 57 000 $ portant sur l'imposition rurale. La province a fait savoir que les autres bandes pouvaient être admissibles à des remises semblables.

Mise en valeur des ressources, développement économique et création d'emplois

Sous la direction des chefs indiens, une initiative a été prise en vue d'annuler la Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique (1943) afin que les bandes puissent bénéficier des revenus provenant des redevances.

On a procédé durant l'année à des transferts de responsabilités. La Société agricole des Indiens de l'Ouest a pris en charge l'administration du portefeuille des prêts à l'agriculture du Ministère, élément de la Caisse d'expansion économique des Indiens.

Parmi les grandes réalisations qui ont marqué l'année 19861987, il convient de mentionner l'amélioration des rapports entre les entreprises indiennes et les non-Indiens du secteur privé, notamment le Festival des traditions populaires présenté dans le cadre d'EXPO 86 et les projets d'exploitation du charbon du mont Klappan.

Terres, revenus et fiducie

On a donné suite à un total de 147 dossiers de succession. Par ailleurs, on a rassemblé les opérations de succession de Williams Lake et du District de Prince George.

Un système coopératif d'enregistrement des permis de prise d'eau pour les Indiens a été mis sur pied en collaboration avec le gouvernement provincial.

Un certain nombre d'ateliers ont été offerts aux bandes, aux conseils tribaux et au personnel des Districts en vue de leur faire connaître la Loi C-31. Trois sessions de formation d'une durée de deux semaines ont été présentées aux administrateurs des effectifs des bandes.

Services aux Indiens

Trois bandes ont établi des écoles intégrées à l'intention des élèves qui éprouvent certaines difficultés, ou encore, qui ont déjà abandonné leurs études.

D'après les progrès réalisés, l'entente actuelle sur les frais de scolarité est en voie d'être remplacée.

Les écoles de Canim Lake, d'Ahousaht et de Mount Currie ont été achevées et confiées à l'administration des bandes.

Développement social

Quatre bandes ont assumé la responsabilité de l'administration du Programme d'aide sociale. Plus de 89 p. 100 des bandes relevaient

de l'administration des Indiens à la fin de l'exercice. Plus de 73 p. 100 des fonds attribués au Développement social ont été administrés par les organisations indiennes.

En 1986 - 1987, les journées de soins à domicile ont enregistré une hausse, c'est-à-dire qu'elles sont passées à 46 p. 100 de l'ensemble des journées de soins prodigués aux adultes, comparativement à 41,8 p. 100 en 1985 - 1986. Inversement, le nombre d'enfants indiens ayant reçu des soins a diminué de 12 p. 100 pendant la même période.

Plusieurs nouvelles bandes et nouveaux conseils tribaux ont établi des comités de planification chargés d'examiner les moyens d'exercer un plus grand contrôle sur les questions touchant l'aide à l'enfance.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations
En 1986 - 1987, 89,4 p. 100 du budget des immobilisations était imputable sur le crédit 15.

Les Districts ont présenté leurs plans quinquennaux d'immobilisations au Comité régional de gestion des immobilisations.

Le budget de fonctionnement et d'entretien de presque toutes les installations d'infrastructure est maintenant géré par les bandes.

À la fin de l'exercice 1986 - 1987, les deux tiers des bandes de la Colombie-Britannique achevaient la préparation des Plans de gestion de l'entretien. Près de la moitié des bandes les ont terminés et mis en oeuvre.

Une entente conclue avec le Justice Institute of British Columbia prévoit la prestation de services de formation sur place, dans le domaine de la protection contre les incendies.

Le Ministère a affecté la somme de Il 438 000 $ à la construction de trois écoles importantes, achevées au cours de l'exercice financier : Mount Currie, Canim Lake et Ahousaht. Les travaux de construction de l'école de Bella Coola ont commencé.

Durant l'année, 682 maisons ont été construites et 766, rénovées. Tous les fonds attribués au logement étaient imputables sur le crédit 15 des contributions aux bandes.

En 1986 - 1987, le total des fonds d'immobilisations s'élevait à 3 475 100 $. Une somme de plus de deux millions de dollars a été affectée à la construction et à la rénovation de maisons, tandis qu'une somme de 1 335 100 $ a été employée à l'infrastructure communautaire.

Services techniques
Le transfert de la gestion des projets d'immobilisations aux bandes a, en grande partie, été exécuté; ainsi, la participation directe du Ministère dans ce domaine a été considérablement réduite. Tous les projets ont été menés à terme conformément aux normes actuellement acceptables à l'échelle nationale.

Tous les logements nouveaux ou rénovés ont été examinés par des inspecteurs accrédités. Les inspections effectuées directement par le Ministère ont été supprimées graduellement.

Les inspections de sécurité et de prévention des incendies touchant les installations scolaires se sont déroulées selon les prévisions et les réfections recommandées ont fait l'objet d'un financement.

La deuxième année d'exécution du programme prévu dans le cadre de l'élaboration des plans d'entretien des écoles et des villages s'est terminée selon les prévisions.

Région du Yukon

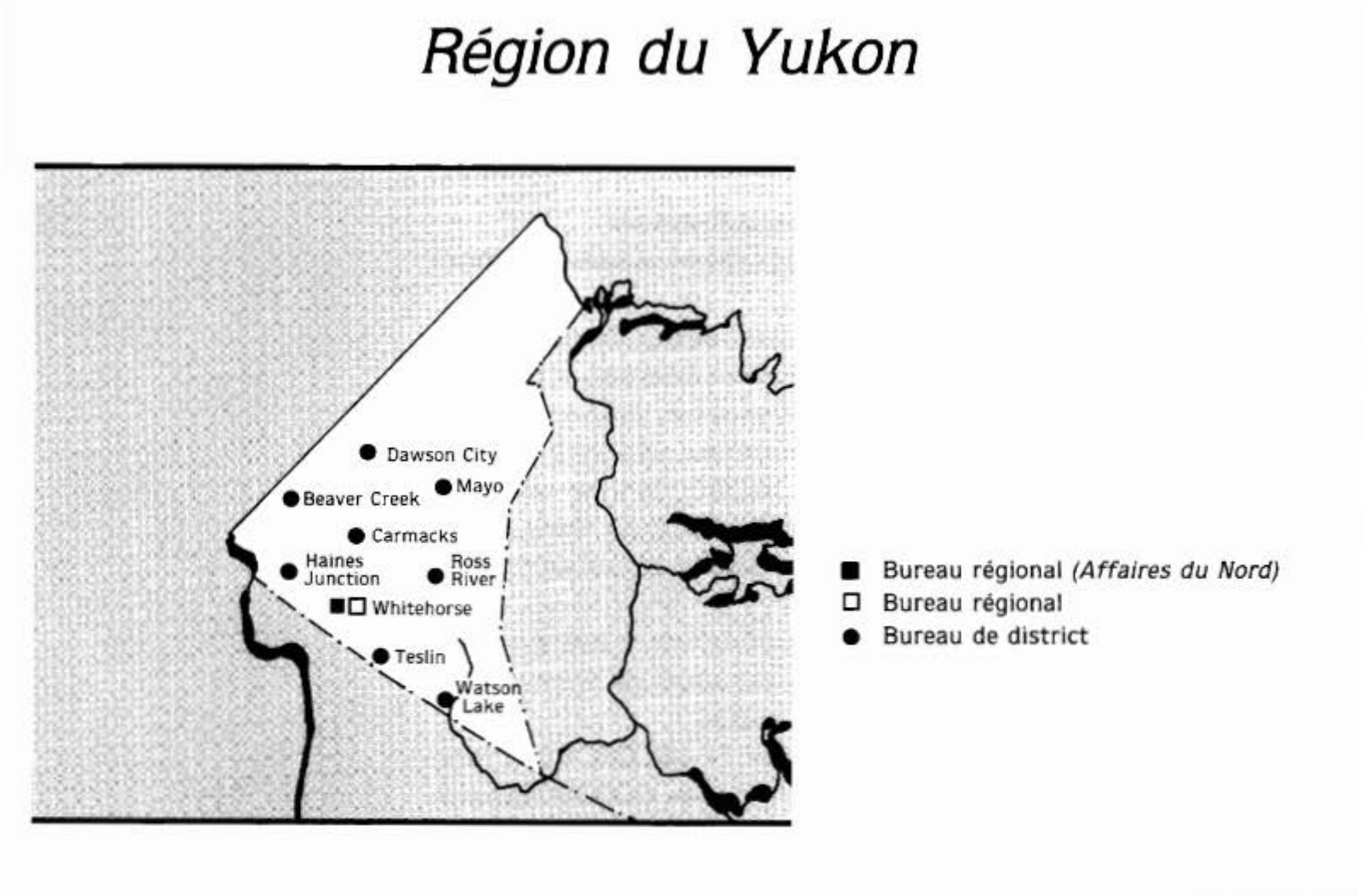

La plupart de ces terres sont situées dans les limites des terres désignées lors de la sélection effectuée au Yukon en 1984 pour donner suite aux revendications territoriales.

Le Secteur a continué à offrir des renseignements, des conseils et de l'aide aux bandes et aux organisations indiennes ayant à s'occuper de demandes de réintégration formulées en vertu de la Loi C-31. Il a aussi prêté assistance aux bandes lors de l'élaboration des codes d'appartenance. Quatorze bandes ont reçu des contributions à cet effet et l'une d'entre elles a soumis un code à des fins d'approbation.

Le Secteur du développement économique a participé à la création et au maintien d'emplois correspondant respectivement à 33 et 15 années-personnes, grâce à l'octroi de 26 contributions d'une valeur de 164 000 $ provenant de la Caisse d'expansion économique des Indiens. Sept prêts totalisant 222 000 $ ont été consentis. Ces activités ont produit 800 000 $ en salaires et 140 000 $ en bénéfices. Une somme d'environ 227 000 $ a été recouvrée en remboursement de prêts et quatre prêts ont été complètement remboursés.

Vingt-quatre demandes, représentant une somme de 224 000 $, ont été faites en vertu du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes. Au cours de l'année également, 127 personnes ont bénéficié du Programme de formation professionnelle et deux institutions indiennes ont reçu des fonds totalisant 267 000 $.

Le Secteur a participé à la rédaction de l'Entente de développement économique Canada-Yukon, ainsi qu'à l'établissement du processus de planification de développement économique Yukon 2 000.

Le Secteur des services aux Indiens a offert des services de consultation à 130 futurs étudiants du niveau post-secondaire. Sur ce nombre, 67 ont reçu de l'aide de la part du Ministère.

L'inscription dans les écoles élémentaires et secondaires a accusé une hausse; elle est passée à 779, alors qu'elle s'élevait à 719 au cours de l'exercice financier précédent. On a dénombré 76 nouvelles inscriptions faites en vertu de la Loi C-31. Au cours de l'année, des diplômes de douzième année ont été décernés à 17 étudiants, comparativement à 12 durant l'exercice financier 1985 - 1986.

Un guide en matière de développement social, conçu spécialement pour les administrateurs de bandes, a été distribué en même temps que les instructions destinées aux utilisateurs. En outre, dans le domaine du développement social, une entente pilote sur les services d'aide à l'enfance a été conclue entre le gouvernement du Yukon et la bande de Champagne et d'Aishihik.

Toutes les bandes ont présenté et mis en oeuvre des plans de dépenses en capital durant l'année. Grâce à la contribution de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 67 unités de logement ont été construites, parallèlement à 19 unités dont le financement ne relevait pas de la Loi nationale sur l'habitation. Au cours de l'année, 83 logements ont été rénovés et huit maisons étaient en construction.

Plusieurs bandes ont mené à terme leurs plans d'aménagement. Les travaux se sont poursuivis dans le cadre du projet de réinstalla-

tion du village Kwanlin Dun et une entente cadre de contribution a été négociée avec la bande en vue de l'exécution d'un programme de maintien de l'ordre.

Dans le domaine de la gestion des bandes, le Comité consultatif des chefs s'est doté d'un mode de distribution des fonds affectés au Perfectionnement des cadres indiens et à la Planification axée sur la collectivité. Les bandes ont opté pour les projets de formation et de planification correspondant à leurs propres priorités, combinant souvent les fonds octroyés dans le cadre du programme avec ceux provenant d'autres sources. Une somme de plus de 2,2 millions de dollars a été affectée à la réintégration des effectifs découlant de l'adoption de la Loi C-31.

Deux fonctions - Communications et Génie et architecture propres aux Programmes des affaires indiennes et des affaires du Nord ont été réunies au cours de l'année. Cette fusion faisait partie de la stratégie en cours ayant pour objectif de renforcer les liens qui existent dans le domaine de la gestion des deux Programmes au nord du 60e parallèle.

Programme des affaires du Nord

En décembre dernier, on annonçait à Whitehorse l'adoption de la Politique minière pour le Nord, dotant d'un régime clair le secteur économique le plus important de la Région.

La production minière s'est élevée à 183 millions de dollars durant l'année, alors qu'elle ne représentait que 60 millions de dollars en 1985. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la.production des mines de la Curragh et de la Mount Skukum, ainsi qu'à la production accrue enregistrée dans les mines de la United Keno Hill. La production d'or des placers a aussi augmenté, passant d'un montant de 35 millions de dollars en 1985, au chiffre de 43,8 millions de dollars.

Les dépenses en matière d'exploration minière ont atteint 28,9 millions de dollars, représentant une augmentation, comparativement aux 18,9 millions de dollars de l'année précédente. Au total, 6 007 claims miniers et 1 689 concessions de placers ont été enregistrés.

Les projets de géologie et de cartographie mis en oeuvre par la Région portaient surtout sur les gisements d'or et d'argent en filons et sur les alluvions aurifères. Des cartes géologiques concernant trois secteurs miniers ont été dressées en vertu de l'Entente de développement économique Canada-Yukon : l'un faisant partie de la région de Rancheria et les deux autres situés dans la région du chaînon Dawson.

Dans le cadre de l'Entente de développement économique Canada-Yukon, on a aussi mené à terme 11 projets de recherche, dont l'objectif est d'aider les exploitants de placers à améliorer le rendement économique et environnemental de leurs opérations.

Les fonctionnaires de l'exploitation minière au Yukon ont effectué des inspections de sécurité dans les mines et participé en collaboration avec le gouvernement du Yukon à la rédaction d'une nouvelle

loi et d'un nouveau règlement sur la santé et la sécurité au travail.

Les activités relatives aux revendications territoriales ont sur-tout porté sur l'annonce d'une nouvelle politique de revendications territoriales globales et, subséquemment, sur l'élaboration d'un cadre propre aux négociations du Yukon.

À la suite du rapport présenté à l'Office des eaux du Yukon par le Groupe de travail sur l'exploitation des placers, le Ministère a collaboré avec les autres organismes fédéraux et avec l'industrie à la recherche d'une solution à l'incertitude à laquelle l'industrie doit faire face sur le plan juridique.

On a effectué une étude environnementale et établi un processus d'attribution de permis d'utilisation de l'eau concernant le projet de la rivière Ketza, compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle mine d'or par le secteur privé.

Des discussions ont été amorcées avec le gouvernement du Yukon avant l'ouverture des négociations visant le transfert du Programme d'aménagement des forêts et la compétence en matière de titres de propriété. Par ailleurs, une importante étude de l'industrie forestière du territoire a été entreprise en collaboration avec le gouvernement territorial et l'industrie.

Des discussions ont également eu lieu avec le Conseil des Indiens du Yukon et les bandes indiennes du territoire en ce qui concerne leur participation aux comités consultatifs de gestion des ressources naturelles.

L'affectation d'environ 3,22 millions de dollars à 111 projets découlant de l'Entente de développement économique a été approuvée, la participation du Ministère s'élève à 1,24 million de dollars. Ces mises de fonds ont été faites dans le cadre de quatre ententes auxiliaires touchant les ressources renouvelables, les minéraux, la planification en matière de développement économique et le tourisme. Ces projets embrassent un vaste champ d'activités, allant des études sur l'amélioration de l'agriculture locale et des techniques d'exploitation des placers à la préparation des plans de développement communautaire.

Dans le domaine de la recherche et de l'analyse économique, un examen annuel de l'Entente de développement économique a été effectué, parallèlement à la rédaction d'un rapport global sur l'économie du Yukon. La revue des méthodes d'achat du gouvernement fédéral a été faite par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services.

Une aide particulière a été offerte au gouvernement territorial lors de l'élaboration de la stratégie économique du Yukon. Le Ministère a participé à la préparation de plusieurs rapports de liaison sectorielle et économique. Des services d'aide technique ont également été offerts lors de J'analyse des demandes relatives aux projets entrepris-dans le cadre du Programme de routes d'accès aux ressources régionales du gouvernement du Yukon.

Région des Territoires du Nord-Ouest

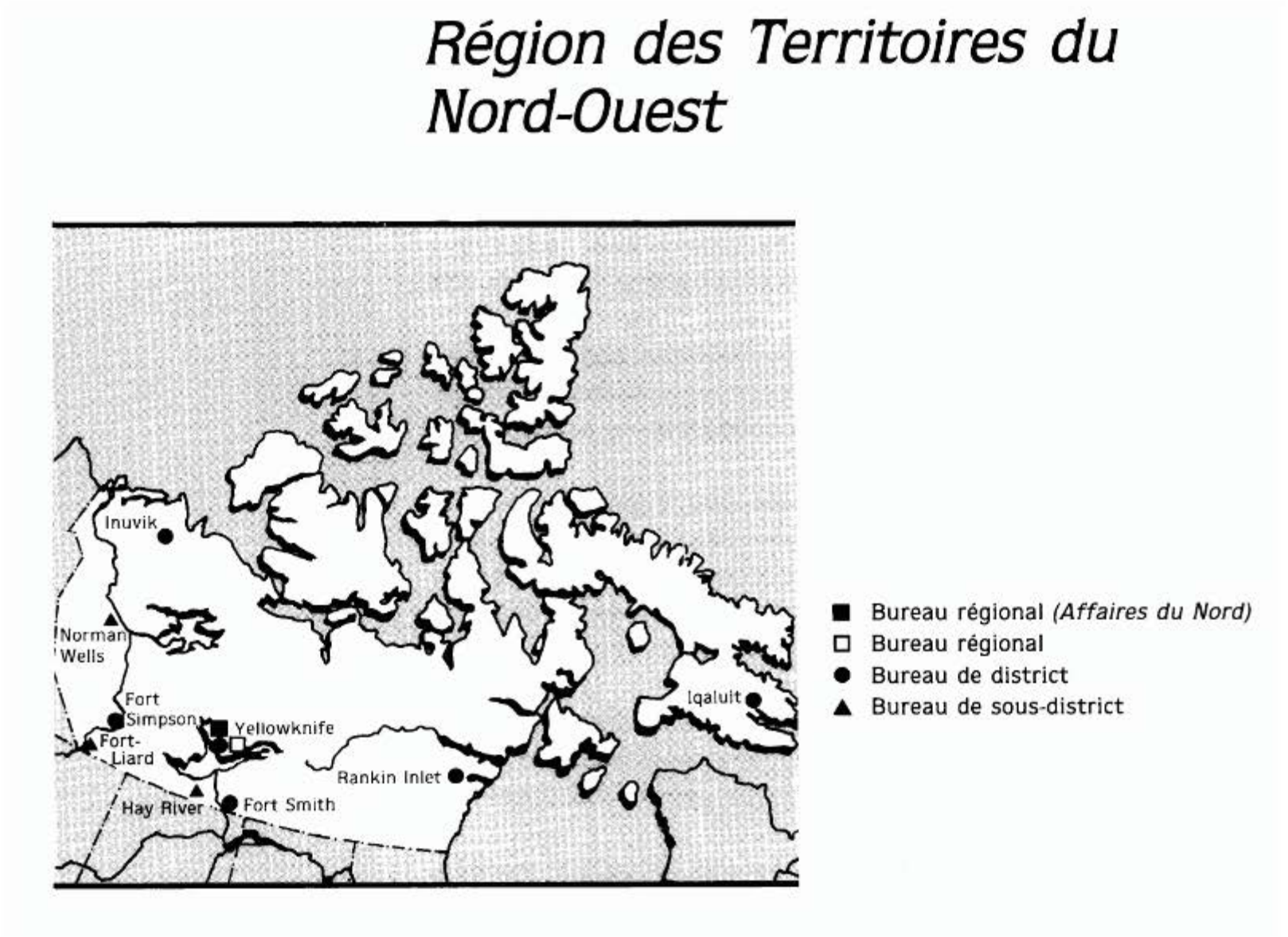

a participé à la gestion des Centres et aux discussions concernant leur transfert au Science Institute des Territoires du Nord-Ouest.

Cette année, dans les Territoires du Nord-Ouest, l'aménagement des terres est devenu opérationnel. Le Ministre y a créé une Commission de l'aménagement des terres, puis en a fondé une autre chargée plus particulièrement du secteur prioritaire de la région du détroit de Lancaster. Des dispositions doivent être prises en vue de l'établissement de deux autres commissions régionales d'aménagement, l'une pour le delta Mackenzie-Beaufort et l'autre pour la vallée du Mackenzie.

Durant l'année, des négociations ont été engagées avec le gouvernement territorial en vue d'examiner l'Entente de développement économique (EDÉ). La proposition de financement des ententes auxiliaires est beaucoup plus élevée que la précédente et la part du gouvernement fédéral qui était de 90 p. 100 sera réduite à 70 p. 100. Six nouvelles ententes auxiliaires étaient en voie de négociation.

Le Bureau régional a appuyé le Comité d'action sur les initiatives dans l'Arctique, établi en septembre et présidé par le Ministre. Le Comité d'action fournit à la Région l'occasion de collaborer avec les représentants fédéraux et territoriaux à l'élaboration de mesures susceptibles de réduire les effets de la régression de l'économie du Nord.

Les travaux se poursuivent relativement à l'élaboration d'une politique conjointe de gestion des eaux pour les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à l'étude des institutions, des lois et des règlements y afférents.

Les négociations se sont poursuivies avec les autres juridictions, notamment l'Alberta, en ce qui concerne la gestion des eaux limitrophes.

La Politique minière pour le Nord a été annoncée en décembre. La Région jouera un rôle prépondérant dans la mise en application de cette Politique au cours des deux prochaines années. La Direction des ressources minérales et de J'analyse économique a organisé des réunions interministérielles et intergouvernementales afin de commencer l'étude des sites du Programme biologique international (PBI), du Refuge de gibier Thelon et des réserves ornithologiques.

La fermeture de la mine de plomb et de zinc de la Pine Point Mines Ltd. a touché la Région à deux niveaux. Dans le domaine de l'aménagement des terres, le personnel du District de Fort Smith a travaillé, en collaboration avec la société en question, à l'achèvement d'un plan de cession de l'emplacement. Par ailleurs, le Comité d'étude des avantages pour le Nord a participé à des réunions avec l'administration municipale, le gouvernement territorial et les représentants de la société.

Bien que l'industrie des métaux communs soit en baisse, la prospection et l'exploitation de l'or n'ont pas été touchées. Selon le bureau de l'enregistreur des concessions minières, 503 concessions ont été jalonnées, comparativement à 328 l'année précédente. Le maintien du prix élevé de l'or s'est reflété dans les dépenses investies dans la prospection, à savoir 45 millions de dollars environ. Au

cours de l'année, la production minière a atteint 780 millions de dollars, tandis que pour l'exercice financier 1985 - 1986, elle s'élevait à 722 millions de dollars. La production de plomb et de zinc a enregistré une hausse importante, la Pine Point Mines Ltd. ayant exploité un ou deux de ses massifs de minerai les plus riches.

Les projets de géologie et de cartographie exécutés par la Région ont porté surtout sur les zones de la province structurale d'Archean Slave susceptibles de contenir des gisements d'or.

Programme des affaires indiennes et inuit

L'objectif primordial du Programme des affaires indiennes et inuit a consisté à répondre aux besoins culturels et socio-économiques de 8 500 Indiens inscrits dans les Territoires du Nord-Ouest. Le programme dessert 17 bandes et huit bandes auxiliaires dans 25 collectivités de l'Arctique de l'Ouest.

Des discussions ont été engagées durant l'année en vue de déterminer clairement la responsabilité du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (G. T. N.-O.) à l'égard de la prestation des services aux Indiens. Des négociations avec le Public Trustee du G. T. N.-O. se sont poursuivies afin de mener à terme la révision d'une entente sur les successions.

Des pourparlers ont commencé avec les bandes afin de déterminer les modalités à suivre pour la tenue d'élections locales.

Au cours de l'année, le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie a amélioré la coordination des responsabilités relatives à l'administration des terres mises de côté au profit des Indiens, conformément à la Loi sur les terres territoriales.

L'enregistrement des effectifs, y compris la réduction de l'arriéré de travail découlant de l'annulation d'un marché conclu par le gouvernement territorial, a été achevé au cours de l'année.

On a transmis aux bandes des renseignements sur la Loi C-31 et donné de l'aide aux personnes qui devaient remplir la demande de réintégration. Une somme totale de 25 500 $ a été mise à la disposition des bandes dans le cadre du financement des réintégrations et de l'élaboration des codes d'appartenance en vertu de la Loi C-31.

La distribution triennale de vêtements aux bandes s'est déroulée comme prévu.

Le Secteur des services aux Indiens a offert des ateliers de formation aux administrateurs de bandes; il a élaboré et distribué des programmes documentaires sur les méthodes comptables et administratives. Quatre administrateurs de bandes ont participé à des cours de formation offerts en vertu du Programme de perfectionnement des cadres indiens.

Des fonds d'une valeur de plus de deux millions de dollars ont été affectés à 15 nouveaux projets ou projets d'agrandissement d'entreprises autochtones. Ces fonds mis à la disposition des entreprises provenaient d'autres programmes fédéraux et territoriaux et d'institutions financières régionales. Sur les 35 projets ayant bénéficié d'une aide financière totale de 528 000 $ au cours de l'année,

28 étaient des nouveaux projets représentant une somme de 449 000 $.

Sur la somme de près de 1,5 million de dollars offerte en vertu du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes et inuit, 851 000 $ ont été affectés à 34 projets inuit et 720 000 $ à 50 projets dénés. Un montant additionnel de 75 000 $ a été octroyé à cinq organisations dénées dans le cadre des subventions en matière de formation.

Une aide financière a également été accordée aux projets existants de surveillance de l'environnement et de détermination des perspectives qu'offre l'industrie pétrolière et gazière; citons par exemple le projet visant à étudier les avantages et les possibilités qu'offre à la bande de Fort Good Hope le programme d'exploration proposé par la société Chevron.

Environ 50 p. 100 des bandes des Territoires du Nord-Ouest ont terminé l'élaboration des stratégies en matière économique grâce au Programme de planification économique par les collectivités.

Annexe I

Dépenses budgétaires	...	...
...	1985 - 1986	1986 - 1987
Dépenses de fonctionnement	...	...
Affaires indiennes et inuit	234 888 970 $	250 883 240 $
Affaires du Nord	70 070 192	88 904 779
*Administration	45 916 352	63 656 993
Revendications des Autochtones	8 732 018	7 421 311
Dépenses d'immobilisations	...	...
Affaires indiennes et inuit	59 360 304	56 981 609
Affaires du Nord	18 618 045	20 927 396
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	...	...
Affaires indiennes et inuit	1 269 241 647	1 436 418 973
Affaires du Nord	45 249 701	37 599 016
Gouvernement territorial	586 178 215	624 823 999
Revendications des Autochtones	36 737 633	56 470 537
Fonds de recherche pour des études environnementales	942 722	1 435 655
TOTAL	2 375 935 799	$ 2 645 523 508 $

[*Une somme de 19 500 000 $ se rapporte à la radiation des dettes de la Commission d'énergie du Nord canadien.]

Recettes	...	...
...	1985 - 1986	1986 - 1987
Affaires indiennes et inuit	7 592 495	7 087 366
Affaires du Nord	14 713 090	16 234 974
Administration	23 992 662	14 874 235
Revendication des Autochtones	5 347 235	1 558 378
TOTAL	51 645 482 $	39 754 953 $
Dépenses non budgétaires	...	...
...	1985 - 1986	1986 - 1987
Prêts, dotations en capital et avances	...	...
Affaires indiennes et inuit	2 749 111 $	(11 031 740 $)
Affaires du Nord	(1 214 963)	(1 234 139)
Revendications des Autochtones	14 726 359	39 201 822
*Administration	3 647 408	(49 266 335)
TOTAL	19 907 915$	(22 330 392 $)

[*Ce chiffre se rapporte à la Commission d'énergie du Nord canadien et à la Yukon Power Corporation.]

Annexe II
Application des lois
L'application des lois suivantes relève, en totalité ou en partie, du Ministère :

- Loi sur l'arpentage des terres du Canada
- Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte
- Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta
- Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien
- Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi de la conservation du lac Seul
- Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois
- Loi sur la Convention Canada-Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur la Convention Canada-Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec
- Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba
- Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi fédérale sur les hydrocarbures
- Loi sur les Indiens
- Loi sur les Indiens (établissement de soldats)
- Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Loi sur le parc international Waterton-Glacier de la paix
- Loi sur le parc national de Terre-Neuve
- Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
- Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
- Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
- Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
- Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
- Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga
- Loi sur la réserve indienne de St. Peter
- Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique

- Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta
- Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan
- Loi sur les ressources naturelles du Manitoba
- Loi sur la semaine de la conservation de la faune
- Loi sur les terres des Indiens (règlement des différends)
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur les territoires du Nord-Ouest
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)
- Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété
- Loi sur le Yukon
- Loi sur la zone de chemins de fer
- Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de La Paix